Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 3 novembre 2026 à 19 h

Maison du citoyen
12090, rue Notre-Dame Est
Salle J.C. Victorien Roy

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Ouverture de la séance

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

10.03 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 octobre 2026, à 19 h, la séance extraordinaire tenue le 6 octobre 2026, à 18 h 30 ainsi que le procès-verbal de correction daté du 30 octobre 2026.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

DÉPÔT DE DOCUMENTS

12 – Orientation

12.01 Programme / Programmation / Plan d'action / Concept

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1263873003

Approuver la demande de reconnaissance de quatre organismes à but non lucratif désirant être reconnus dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 4 novembre 2026 au 31 décembre 2028 et autoriser le retrait de la reconnaissance d'un organisme à but non lucratif.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA *Direction des travaux publics* - 1269285003

Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise 9363-9888 Québec Inc. (Sanivac), un contrat pour le service de nettoyage et vidange de puisards incluant le transport et la disposition pour la Division de la voirie, au prix de sa soumission, soit au montant de 326 471,51 $, taxes incluses et autoriser une dépense du même montant, pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2029. Appel d'offres public numéro 26-21520 lot #1 (5 soumissionnaires)

20.02 Appel d'offres public

CA *Direction des travaux publics* - 1268274003

Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Les Industries DG inc., un contrat pour l'exécution de travaux de maintien d'actif à la Maison Pierre-Chartrand, au prix de sa soumission, soit au montant de 461 624,63 $, taxes incluses et autoriser une dépense de 587 020,62 $ taxes, incidences et contingences incluses. Appel d'offres public numéro IMM26-02 (4 soumissionnaires)

20.03 Appel d'offres public

CA *Direction des travaux publics* - 1269393001

Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Benco Canada inc. (anciennement connue sous le nom Groupe DAMGA inc.), un contrat pour la location de trois camions de 10 roues munis d'une saleuse et d'une pelle avant, sans opérateur, au prix de sa soumission, soit au montant de 271 628,43 $, taxes incluses et autoriser une dépense du même montant pour la période du 1er novembre 2026 au 31 mars 2027. Appel d'offres public numéro 26-21578 (2 soumissionnaires)

20.04 Autres affaires contractuelles

CA *Direction des travaux publics* - 1269285004

Entériner un contrat de gré à gré à l'entreprise 9363-9888 Québec inc. (Sanivac), pour le service de nettoyage de puisards incluant la disposition, au montant totale de 105 000 $ taxes incluses. Contrat de gré à gré numéro TP26-26 (2 offres de services)

20.05 Appel d'offres public

CA *Direction des travaux publics* - 1266913001

Autoriser une dépense additionnelle de 12 747 $ taxes incluses, à titre de budget de contingences à la firme Lemay Michaud Architecture Design inc., dans le cadre du contrat de services professionnels pour la conception et la surveillance des travaux de réfection des gradins à la Maison de la culture de Pointe-aux-Trembles, faisant passer la dépense totale du contrat de 382 470,08 $ à 395 217,08 $ taxes, incidences et contingences incluses. Appel d'offres public numéro IMM.SP25-06.

20.06 Appel d'offres public

CA *Direction des travaux publics* - 1261163001

Exercer l'option de renouvellement avec l'entreprise 2632-2990 Québec Inc. (Les Excavations DDC), afin de permettre le renouvellement de la location d'une rétrocaveuse avec opérateur pour des travaux de plantation d'arbres et autres pour la division des parcs, au montant de 61 810,56 $, taxes incluses et autoriser une dépense du même montant pour une période d'un an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2027. Appel d'offres public numéro 24-20521 (4 soumissionnaires)

20.07 Contrat de services professionnels

CA *Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social* - 1266024002

Octroyer une convention de location à l'entreprise Boutique Howard Grégoire, pour l'exploitation de l'atelier du pro de l'aréna Rodrigue-Gilbert pour la période du 1er septembre 2026 au 31 août 2029, au montant de 5 340 $, taxes incluses.

20.08 Contrat de services professionnels

CA *Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social* - 1266024003

Octroyer une convention de location à l'entreprise Boutique du Pro Gilles-Leblanc, pour l'exploitation de l'atelier du pro de l'aréna René-Masson pour la période du 1er septembre 2026 au 31 août 2029, au montant de 3 666 $, taxes incluses.

20.09 Obligations contractuelles

CA *Direction de la culture_ des sports_ des loisirs et du développement social* - 1266585004

Ratifier l'octroi d'une subvention, sous forme de gratuité, à l'organisme Association sportive Soccer Petit Maghreb pour la tenue du tournoi de soccer commémoratif en hommage à Mohamed Lamine Ben Redouane, qui a eu lieu le 18 octobre 2026 au Complexe sportif Saint-Jean-Vianney.

30 – Administration et finances

30.01 Reddition de comptes

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1267960009

Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour la période du mois de septembre 2026 et en matière de ressources financières pour la période du 22 août au 25 septembre 2026. Dépôt des virements de crédits entre activités pour la période du mois de septembre 2026 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois de septembre 2026.

30.02 Approbation des recommandations des comités et commissions

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour la séance régulière du 4 septembre 2026.

30.03 Budget - Autorisation de dépense

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1269907010

Octroyer une commandite aux organismes suivants : 1 000 $ à la Société Saint-Vincent de Paul, conférence St-Enfant Jésus, 500 $ à l'Artère de l'Est, 500 $ à l'Afeas Pointe-aux-Trembles, 500 $ à Cuisine Collective à Toute Vapeur, 350 $ au Cercle de l'amitié St-Enfant Jésus, 250 $ aux Choristes de la Pointe-de-l'Île, le tout pour l'organisation de leurs activités.

30.04 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA *Direction de la culture_ des sports_ des loisirs et du développement social* – 1263873002

Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), les services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2028, pour un maximum de 476 200 $ pour l'année 2027.

30.05 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA *Direction des travaux publics* - 1263692003

Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension de prendre en charge l'offre de services d'une équipe de travaux publics dédiée en soutien aux enjeux liés à l'itinérance aux autres arrondissements de la Ville de Montréal (Brigade sociale), et ce, pour la période du 3 novembre 2026 au 31 décembre 2028.

30.06 Administration - Directive / Procédure / Calendrier

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1264860010

Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2027.

30.07 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CM *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1265298024

Majorer la dotation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles par l'entremise de la réserve du passif environnemental pour un montant de 40 081,54 $, taxes au net pour des services professionnels pour compléter le projet d'extraction de biogaz tel qu'il a été réalisé les dernières années en arrière de la 52e Avenue.

30.08 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA *Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social* - 1268559006

Autoriser la modification de la source de financement de la subvention reçue dans le cadre de la Stratégie régionale de financement du plein air - Phase 1, pour un montant total de 81 016,85 $ net de ristourne.

40 – Réglementation

AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT

40.01 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Avis de motion du règlement numéro RCA26-30133 intitulé : « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2027) » pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

40.02 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1267960022

Adoption du projet de règlement numéro RCA26-30133 intitulé : « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2027) » pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

40.03 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Avis de motion du règlement numéro RCA26-30134 intitulé : « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2027) ».

40.04 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1264860012

Adoption du projet de règlement numéro RCA26-30134 intitulé : « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2027) ».

40.05 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Avis de motion du règlement d'emprunt numéro RCA26-E199-1 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 950 000 $ pour l'acquisition d'une collection d'objets diversifiés dans le cadre du Projet Espace Rivière à l'arrondissement Rivière-des-Prairie-Pointe-aux-Trembles, afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 1 050 000 $ ».

40.06 Règlement - Emprunt

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1267960030

Adoption du projet de règlement d'emprunt numéro RCA26-E199-1 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 950 000 $ pour l'acquisition d'une collection d'objets diversifiés dans le cadre du Projet Espace Rivière à l'arrondissement Rivière-des-Prairie-Pointe-aux-Trembles, afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 1 050 000 $ ».

40.07 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Avis de motion du règlement d'emprunt numéro RCA26-E200 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 14 564 000 $ afin de financer les travaux de voirie prévus au programme de réfection routière ».

40.08 Règlement - Emprunt

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1267960026

Adoption du projet de règlement numéro RCA26-E200 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 14 564 000 $ afin de financer les travaux de voirie prévus au Programme de réfection routière ».

40.09 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Avis de motion du règlement d'emprunt numéro RCA26-E201 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 19 938 000 $ afin de financer les travaux prévus dans les parcs prévus au programme d'aménagement et de réaménagement des parcs et de mise en valeur du vieux-Pointe-aux-Trembles ».

40.10 Règlement - Emprunt

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1267960027

Adoption du projet de règlement numéro RCA26-E201 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 19 938 000 $ afin de financer les travaux dans les parcs prévus au Programme d'aménagement et réaménagement de parcs et de mise en valeur du Vieux Pointe-aux-Trembles ».

40.11 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Avis de motion du règlement d'emprunt numéro RCA26-E202 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 27 430 000 $ afin de financer les travaux dans les bâtiments prévus au programme de protections des bâtiments ».

40.12 Règlement - Emprunt

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1267960028

Adoption du projet de règlement numéro RCA26-E202 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 27 430 000 $ afin de financer les travaux dans les bâtiments prévus au Programme de protection des bâtiments ».

40.13 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Avis de motion du règlement d'emprunt numéro RCA26-E203 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 564 000 $ afin de financer l'acquisition prévus dans le programme de gestion de la désuétude et des équipements électronique et le programme d'acquisition de mobilier urbain ».

40.14 Règlement - Emprunt

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1267960029

Adoption du projet de règlement numéro RCA26-E203 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 564 000 $ afin de financer l'acquisition prévus dans le Programme de la gestion de la désuétude et des équipements électroniques et le Programme d'acquisition de mobilier urbain ».

40.15 VACANT

40.16 Règlement - Urbanisme

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1263997003

Retirer, conformément à l'article 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2), la résolution CA26 30 10 0259 approuvant en second projet le projet particulier PP167 visant à permettre la construction d'un projet résidentiel de vingt logements situé au 15825, rue Notre-Dame Est, sur le lot numéro 1 875 210, du cadastre du Québec.

DÉROGATION MINEURE

40.17 Urbanisme - Dérogation mineure

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1260394013

Approuver, conformément à la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, dans le cadre d'une demande d'une dérogation mineure quant à l'article 206 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01), relativement au recul exigé d'une aire de stationnement par rapport à une limite arrière pour un bâtiment industriel situé au 7950, avenue Marco-Polo.

ORDONNANCE

40.18 Urbanisme - Autre sujet

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1260394014

Édicter l'ordonnance numéro OCA26-(5984)-006 en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984 modifié), exemptant le bâtiment situé au 7950, Avenue Marco-Polo, sur le lot numéro 1 278 981, afin de permettre que quatre cases de stationnement soient fournies au lieu de cinq cases, tel qu'exigé par le Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement à la demande de permis de transformation numéro 3003627878.

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1264860011

Désigner un.e maire.esse suppléant.e pour la période débutant le 4 novembre 2026.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 43
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 1
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 12.01

2026/11/03
19:00

Dossier # : 1263873003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la demande de reconnaissance de quatre (4) organismes à but non lucratif désirant être reconnus dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 4 novembre 2026 au 31 décembre 2028, et autoriser le retrait de la reconnaissance d'un organisme à but non lucratif.

Il est recommandé
D'approuver la demande de reconnaissance des quatre (4) organismes à but non lucratif suivants désirant être reconnus dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 4 novembre 2026 au 31 décembre 2028 :

- Almage, et de lui accorder la catégorie C;
- Épicerie Monette, et de lui accorder la catégorie C;
- CRAIC (Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes), et de lui accorder la catégorie B;
- Club Juventus Canada, et de lui accorder la catégorie B.

De retirer la reconnaissance de l'organisme Association des gens d'affaire de Rivière-des-Prairies, et ce, à compter du 4 novembre 2026.

D'édicter l'ordonnance numéro OCA26-(RCA25-30130)-001 modifiant l'annexe B du règlement numéro RCA25-30130, afin d'effectuer les ajouts et le retrait des organismes mentionnés précédemment.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-10-30 13:25

Signataire : Valérie G GAGNON

_____

directeur(-trice) - arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1263873003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la demande de reconnaissance de quatre (4) organismes à but non lucratif désirant être reconnus dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 4 novembre 2026 au 31 décembre 2028, et autoriser le retrait de la reconnaissance d'un organisme à but non lucratif.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel est pour recommander l'approbation de deux aspects liés à la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, dont ;
1- la demande de reconnaissance de quatre (4) organismes à but non lucratif désirant être reconnus dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 4 novembre 2026 au 31 décembre 2028,

2- le retrait de reconnaissance d'un organisme à but non lucratif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 30 12 0325	1254561011	Approuver la demande de reconnaissance d'un organisme à but non lucratif désirant être reconnu dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 3 décembre 2025 au 31 décembre 2027. Édicter l'ordonnance numéro OCA25-(RCA24-30124)-003 à cet effet.
CA25 30 07 0192	1254561006	Approuver la demande de reconnaissance de deux organismes à but non lucratif désirant être reconnu dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de RDP-PAT, et ce, pour la période du 2 juillet 2025 au 31 décembre 2028 et de retirer la reconnaissance d'un (1) organisme à compter du 2 juillet 2025.
CA25 30 03 0032	1244561010	Approbation de la demande de reconnaissance d'un organisme à but non lucratif désirant être reconnu dans le cadre de la

		Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 11 mars 2025 au 31 décembre 2028 et de retirer la reconnaissance de quatre organismes à compter du 11 mars 2025 et édicter l'ordonnance numéro OCA25-(RCA24-30124)-001
CA24 30 09 0237	1244561003	Approbation de la reconnaissance de quatre (4) organismes à but non lucratif désirant être reconnu dans le cadre de la Politique de reconnaissance de l'arrondissement de RDP-PAT pour la période du 3 septembre 2024 au 31 décembre 2028 et de retirer la reconnaissance d'un (1) organisme à compter du 3 septembre 2024.
CA24 30 04 0075	1244561001	Approbation de la reconnaissance d'un (1) organisme à but non lucratif désirant être reconnu dans le cadre de la Politique de reconnaissance de l'arrondissement de RDP-PAT pour la période du 2 avril 2024 au 31 décembre 2028

DESCRIPTION

1- Pour les organismes à but non lucratif qui ont déposé une demande de reconnaissance dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ;
Les demandes de reconnaissance des quatre (4) organismes suivants ont fait l'objet d'une analyse et tous se conforment à tous les critères d'admissibilité de la Politique de reconnaissance de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles:

Almage
Bien que l'organisme n'offre pas encore de programmation régulière sur le territoire, il est actif dans trois (3) autres arrondissements de Montréal et accueille déjà des participant.e.s du quartier de Rivière-des-Prairies. De plus, il a entrepris plusieurs démarches dans ce quartier afin de développer une offre de proximité adaptée aux besoins des personnes aînées et de renforcer son intégration au milieu. Sa participation aux instances de concertation locales, ses collaborations avec différents partenaires ainsi que son expertise auprès des personnes aînées démontrent une réelle capacité à contribuer au développement social du territoire. Une reconnaissance de catégorie C est recommandée, puisque l'organisme contribue au mieux-être des citoyens par des activités de soutien, d'accompagnement et de socialisation, bien que sa mission relève principalement du domaine de la santé et des services sociaux. Une veille particulière sera exercée quant au développement d'une programmation régulière dans l'arrondissement, à la consolidation de ses partenariats locaux ainsi qu'à l'évolution de son implantation sur le territoire.

Épicerie Monette
Cet organisme vise à améliorer l'accès à une alimentation de proximité dans le secteur du Vieux-Pointe-aux-Trembles par le développement d'une épicerie de proximité, d'un café de quartier et d'un lieu de rencontre citoyen exploités dans une perspective d'économie sociale. Le projet répond à un besoin reconnu par plusieurs acteurs du milieu et bénéficie de l'appui de nombreux partenaires. La reconnaissance de catégorie C est recommandée puisque l'organisme contribue au mieux-être des citoyens et au développement de la vie communautaire, bien que sa mission principale en matière d'alimentation relève davantage d'autres instances que de l'arrondissement. Une veille particulière sera assurée quant à la mise en œuvre du projet, au démarrage des activités annoncées et au développement de son ancrage dans la communauté.

CRAIC (Conseil régionale des personnes âgées italo-canadiennes)
Bien que son territoire d'intervention couvre le Grand Montréal, l'organisme joue un rôle

structurant auprès de plusieurs clubs d'aînés actifs dans l'arrondissement, notamment en soutenant leur fonctionnement et leur participation à la vie communautaire. La reconnaissance de catégorie B est recommandée puisque l'organisme contribue principalement au mieux-être des citoyens par le soutien offert à ces regroupements et au maintien d'activités sociales, communautaires et récréatives destinées aux personnes aînées. Une veille particulière sera exercée quant à l'accompagnement offert aux clubs membres, notamment en matière de gouvernance, de vie démocratique, de reddition de comptes et de conformité aux exigences de la Politique de reconnaissance.

Club Juventus Canada
Cet organisme offre principalement des activités de loisir, de socialisation et de participation communautaire destinées aux adultes et aux personnes aînées. Son développement dans le secteur est de Rivière-des-Prairies pourrait contribuer à améliorer l'accessibilité à ce type d'activités dans un secteur moins desservi. Une reconnaissance de catégorie B est recommandée puisque la mission de l'organisme s'inscrit dans les champs de compétence de l'arrondissement et contribue à compléter l'offre destinée aux personnes aînées du territoire. Une veille particulière sera exercée quant au développement de partenariats avec les organismes du milieu, à sa participation à la vie communautaire locale ainsi qu'à la démonstration de la complémentarité de son offre de services.

2- **Retrait du soutien de reconnaissance à l'Association des gens d'affaire de Rivière-des-Prairies ;**
L'Association des gens d'affaires de Rivière-des-Prairies a cessé ses activités à titre d'organisme distinct. À la suite d'une démarche de regroupement avec l'Association des gens d'affaires de Pointe-aux-Trembles–Montréal-Est, les activités et les services auparavant réalisés par l'Association des gens d'affaires de Rivière-des-Prairies sont désormais pris en charge par cette dernière, qui poursuit maintenant ses activités sous le nom d'Association des gens d'affaires de la Pointe-de-l'Île. Considérant que l'Association des gens d'affaires de Rivière-des-Prairies n'exerce plus d'activités de façon autonome, le retrait de sa reconnaissance est requis.

JUSTIFICATION

1- Pour les organismes à but non lucratif qui ont déposé une demande de reconnaissance dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ;
Depuis le 1er janvier 2019, la reconnaissance d'un organisme par le conseil d'arrondissement est un préalable pour obtenir du soutien de l'arrondissement. La catégorisation des organismes permet de prioriser l'attribution du soutien et d'optimiser l'utilisation des ressources.

2- **Retrait du soutien de reconnaissance à l'Association des gens d'affaire de Rivière-des-Prairies ;**

Cette modification est requise afin que la liste des organismes reconnus reflète la réalité organisationnelle du territoire. Puisque les activités de l'Association des gens d'affaires de Rivière-des-Prairies sont désormais prises en charge par l'Association des gens d'affaires de la Pointe-de-l'Île, le maintien de sa reconnaissance n'est plus nécessaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun soutien financier n'est lié au processus de reconnaissance dans le cadre de la Politique de reconnaissance ni aux modifications proposées.

MONTRÉAL 2030

La Politique répond à l'objectif « 9 » qui est de « Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire" en reconnaissant les organismes avec lesquels l'arrondissement entretient des relations sur son territoire. Elle répond aussi à la priorité « 19 » qui est "d'offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins » en permettant de déployer une offre de services en adéquation avec les besoins des populations locales, de concert avec les actrices et acteurs locaux de l'arrondissement.

TEST CLIMAT

Sans objet

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Les quatre organismes permettront une plus grande portée en rejoignant de nouveaux et nouvelles citoyen·nes et en répondant à des besoins non comblés dans l'arrondissement, notamment auprès des aîné·es et des personnes en situation de vulnérabilité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

1- Pour les organismes à but non lucratif qui ont déposé une demande de reconnaissance dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ;
En fonction des ressources disponibles, les organismes reconnus peuvent bénéficier d'un soutien, ce qui favorise le développement d'une offre de services accessible et de qualité sur le territoire de l'arrondissement.

2- **Retrait du soutien de reconnaissance à l'Association des gens d'affaire de Rivière-des-Prairies ;**
Aucun impact majeur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La décision sera communiquée par courriel aux organismes, dès que la résolution du conseil d'arrondissement sera émise.

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Pour la reconnaissance des quatre (4) organismes, à la suite de l'approbation par le conseil d'arrondissement du mois de novembre, une lettre sera transmise aux organismes pour officialiser leur reconnaissance et les informer des modalités du soutien offert.
Le maintien du statut d'organisme reconnu demeure conditionnel au respect des critères d'admissibilité. L'organisme reconnu doit informer son répondant Ville de tout changement concernant sa gouvernance et doit respecter ses obligations pour maintenir sa reconnaissance. La reconnaissance se termine le 31 décembre 2028 et est renouvelable à la fin de ce terme, au terme duquel une demande de renouvellement est requise, selon la procédure en vigueur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 19 octobre 2026
Julie BOISVERT, 19 octobre 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine PATOINE
agente de développement

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-19

Karyne ST-PIERRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc. arrondissements

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.01

2026/11/03
19:00

Dossier # : 1269285003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise 9363-9888 Québec Inc. (Sanivac), un contrat pour le service de nettoyage et vidange de puisards incluant le transport et la disposition pour la Division de la voirie, au prix de sa soumission, soit au montant de 326 471,51 $, taxes incluses, et autoriser une dépense de 326 471,51 $ taxes incluses pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2029. Appel d'offres public numéro 26-21520 lot #1 (5 soumissionnaires).

Il est recommandé :

- D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise 9363-9888 Québec Inc. (Sanivac), un contrat pour le service de nettoyage et de vidange de puisards incluant le transport et la disposition pour la Division de la voirie, au prix de sa soumission, soit au montant de 326 471,51 $, taxes incluses, pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2029. Appel d'offres public numéro 26-21520 lot #1 (5 soumissionnaires);
- D'autoriser une dépense de 326 471,51 $ taxes incluses, à cet effet;
- D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-10-18 10:51

Signataire : Valérie G GAGNON

_____

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1269285003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise 9363-9888 Québec Inc. (Sanivac), un contrat pour le service de nettoyage et vidange de puisards incluant le transport et la disposition pour la Division de la voirie, au prix de sa soumission, soit au montant de 326 471,51 $, taxes incluses, et autoriser une dépense de 326 471,51 $ taxes incluses pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2029. Appel d'offres public numéro 26-21520 lot #1 (5 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La Division de la voirie requiert le service de location à tarif horaire pour pouvoir procéder au service de nettoyage de puisards avec opérateur et équipement pour procéder au nettoyage et à l'entretien du réseau de captation des eaux de pluie.

Les activités sont planifiées tout au long de l'année.

L'appel d'offres 26-21520 a été publié sur le site SEAO ainsi que dans le Journal Le Devoir le 12 août 2026. L'ouverture des soumissions a été reportée au 10 septembre 2026 au lieu de la date originale du 3 septembre 2026. La soumission a un délai de validité de cent vingt (120) jours, soit jusqu'au 8 janvier 2027.

Il y a eu neuf (9) preneurs du cahier des charges, cinq (5) soumissionnaires dont deux (2) soumissionnaires non-conformes techniquement et quatre (4) désistements.

Deux addendas :

#1 : 17 août 2026 = report de la date d'ouverture et 1 question/réponse;
#2 : 3 septembre 2026 = 8 questions/réponses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 3002 0008
Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise 9363-9888 Québec Inc. (Sanivac), un contrat pour le service de nettoyage et vidange de puisards et de chambres de vanne incluant le transport et la disposition des résidus pour une durée de 3 ans, au prix de sa soumission, soit au montant de 289 047,15 $, taxes incluses et autoriser une dépense de 289 047,15 $ taxes incluses. Appel d'offres public numéro 23-20225 Lot 1 (4 soumissionnaires)

CA20 3012 0359
Octroi d'un contrat à la compagnie Groupe Sanyvan inc., d'une durée approximative de 3 ans et au montant de 205 092,41$, taxes incluses, pour le nettoyage de puisards dans diverses rues de l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles de la ville de Montréal, et autorisation de dépenses au même montant (appel d'offres public numéro 20-18292 - 6 soumissionnaires).

CA16 3005 0104
D'octroyer un contrat à la compagnie Action R Vac inc., d'une durée de 2 ans et au montant de 133 232,11 $, taxes, contingences et frais incidents inclus, relativement à des travaux de nettoyage de puisards dans diverses rues de l'arrondissement, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro 16-15029

DESCRIPTION

La présente vise à autoriser le contrat de service de nettoyage et vidange de puisards afin de permettre la réalisation de travaux d'entretien du réseau de captation des eaux de pluie de l'arrondissement, pour une durée approximative de trois ans se terminant le 31 décembre 2029.

JUSTIFICATION

Une conformité administrative a été faite par le Service de l'approvisionnement et une conformité technique a été faite par un comité-expert regroupant 5 membres sur les 5 soumissions reçues. Les soumissions de Groupe MLX Inc. et de MGC Nettoyage Haute Pression Inc. (Groupe MGC) ont été jugées non conformes techniquement.

L'arrondissement a présentement un vide puisard à sa disposition, mais la trop grande quantité de puisards sur le territoire de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles fait en sorte que nous ne sommes pas en mesure de combler les besoins de nettoyage annuel avec notre machinerie et nos employés. Il est donc requis de procéder à un appel d'offres afin de maximiser les travaux d'entretien du réseau de puisards de l'arrondissement.

Analyse des prix soumis :

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (TAXES INCLUSES)	**AUTRES (Contingences + variations de quantités)** (TAXES INCLUSES)	**TOTAL** (TAXES INCLUSES)
9363-9888 Québec Inc. (Sanivac)	326 471,51 $	0,00 $	326 471,51 $
JMV Environnement Inc.	418 221,56 $	0,00 $	418 221,56 $
Tech Vac Environnement Inc.	449 028,54 $	0,00 $	449 028,54 $
Dernière estimation réalisé ($)	414 686,08 $	0,00 $	414 686,08 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)			
VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme - estimation)			-88 216,57 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			
VOICI LA FORMULE : ((la plus basse conforme - estimation)/estimation x 100)			-21,27%

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)	
VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse - la plus basse conforme)	91 750,05 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	
VOICI LA FORMULE : ((la deuxième plus basse - la plus basse)/la plus basse x 100)	28,10%
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la dernière estimation ($)	3 533,48 $
VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse conforme - estimation)	
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la dernière estimation (%)	0,85%
VOICI LA FORMULE : ((la deuxième plus basse conforme - estimation)/estimation x 100)	

Les validations requises par le Service de l'approvisionnement ont démontré que le contrat n'est pas assujetti à l'autorisation de l'AMP et que l'adjudicataire recommandé :

- N'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- N'est pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville (LFRI);
- Est conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville (RGC);
- Ne fait pas partie de la liste des entreprises non conformes au processus de francisation.

Considérant ces informations et le fait que l'écart est favorable à la Ville, la Direction des travaux publics appuie la recommandation d'octroyer ce contrat de service de nettoyage et vidange de puisards à l'entreprise 9363-9888 Québec Inc. (Sanivac).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts seront assumés par le budget de fonctionnement de l'arrondissement et les détails de ceux-ci sont présentés dans la certification de fonds des finances.

MONTRÉAL 2030

Sans objet

TEST CLIMAT

Le dossier nuit à la carboneutralité de la Ville ou augmente les vulnérabilités climatiques.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait reporté à une date ultérieure, les travaux planifiés par la Division de la voirie seraient retardés. Tout retard dans la réalisation de ces travaux entraînerait donc des conséquences sur l'échéancier de l'entretien des puisards de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par le CA.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Francesca RABY)

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Andre DESROCHERS
Agent technique - Égout et Aqueduc

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-07

Thomas RIVARD
directeur - travaux publics en arrondissement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.02

2026/11/03
19:00

Dossier # : 1268274003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Les Industries DG inc., un contrat pour l'exécution de travaux de maintien d'actif à la Maison Pierre-Chartrand, au prix de sa soumission, soit au montant de 461 624,63 $, taxes incluses, et autoriser une dépense de 587 020,62 $, taxes, incidences et contingences incluses. Appel d'offres public numéro IMM26-02 (4 soumissionnaires)

Il est recommandé :
D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Les Industries DG inc., un contrat pour l'exécution de travaux de maintien d'actif à la Maison Pierre-Chartrand, au prix de sa soumission, soit au montant de 461 624,63 $, taxes incluses. Appel d'offres public numéro IMM26-02 (4 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 587 020,62 $ taxes, incidences et contingences incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

De ne pas procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise Les Industries DG inc.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-10-18 10:46

Signataire : Valérie G GAGNON

_____

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1268274003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Les Industries DG inc., un contrat pour l'exécution de travaux de maintien d'actif à la Maison Pierre-Chartrand, au prix de sa soumission, soit au montant de 461 624,63 $, taxes incluses, et autoriser une dépense de 587 020,62 $, taxes, incidences et contingences incluses. Appel d'offres public numéro IMM26-02 (4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles souhaite octroyer un contrat d'exécution de travaux de maintien d'actif à la Maison Pierre-Chartrand, immeuble de valeur patrimoniale exceptionnelle (juridiction municipale).

Le projet inclut la réfection des planchers de bois au rez-de-chaussée, la réfection de la chape de béton au sous-sol ainsi que la démolition et la reconstruction de la rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite située à l'arrière du bâtiment, incluant les deux petits balcons et l'allée adjacente. L'allée pavée à l'avant du bâtiment devra également être refaite à neuf.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 30 03 0041 - Octroyer un contrat de gré à gré à la firme Nadeau Blondin Lortie architectes inc. pour la conception et la surveillance de travaux de maintien d'actif à la Maison Pierre-Chartrand, au montant de 75 538,58 $, taxes incluses et autoriser une dépense de 98 200,16 $ taxes, incidences et contingences incluses. Contrat de gré à gré numéro IMM.SP26-04 (3 offres de services).

DESCRIPTION

L'appel d'offres public a été lancé le 31 août 2026. La durée totale de l'appel d'offres a été de trente-deux (32) jours calendriers.
Aucune visite obligatoire des lieux n'a été demandée dans le cadre de cet appel d'offres. La visite des lieux devait se faire sur une base volontaire.

La durée de validité des soumissions est de quatre-vingt-dix (90) jours.

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu neuf (9) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont la liste est en pièce jointe et quatre (4) ont déposé leur soumission. Nous

n'avons reçu aucun avis de désistement parmi les preneurs du cahier des charges qui n'ont pas soumissionné.

Les soumissions ont été ouvertes le vendredi 2 octobre 2026 à 11 h 00.

JUSTIFICATION

Voici le résultat de l'analyse des soumissions en référence dans le tableau ci-joint :

Soumissionnaires	**Total (taxes incluses)**
Les Industries DG inc.	461 624,63 $
XO Construction inc.	626 751,72 $
Maçonnerie Rainville et frères inc.	733 678,47 $
Construction L. Morin inc.	819 886,73 $
Dernière estimation	551 184,40 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)	660 485,39 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme(%) (coût moyen des soumissions conformes - plus basse / la plus basse x 100)	43,08 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	358 262,10 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (la plus haute conforme - la plus basse conforme / la plus basse x 100)	77,61 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme - estimation)	- 89 559,78 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (la plus basse conforme - estimation / estimation x 100)	- 16,24860501 %

L’analyse des soumissions reçues démontre que l’offre du plus bas soumissionnaire conforme est inférieure de 16,25 % à l’estimation des professionnels. Les écarts relevés dans certaines rubriques ne remettent toutefois pas en cause le caractère raisonnable du montant global de la soumission.

Il est ainsi recommandé d’octroyer le contrat à Les Industries DG inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 461 624,63 $, taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Octroi de contrat - Appel d'offres public IMM26-02
Entrepreneur : 461 624,63 $
+ Contingences : 92 324,93 $
+ Incidences : 33 071,06 $
Total (avec taxes) : 587 020,62 $

Contingences:
Total (avec taxes) : 92 324,93 $

Ce montant est ajouté au contrat afin de couvrir les imprévus qui peuvent survenir pendant le déroulement du mandat.

Incidences:
Total (avec taxes) : 33 071,06 $
Ce montant est ajouté au contrat afin de couvrir les frais incidents au projet tel que les services de laboratoires et de surveillance des travaux.

Le coût maximal de ce projet est de 587 020,62 $, taxes incluses. Ce projet sera financé à 100 % par l'arrondissement par le règlement RCA22-E190-1.

MONTRÉAL 2030

S.O.

TEST CLIMAT

S.O.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Les résultats escomptés sont une amélioration de l'accès, de l'utilisation et de la participation de l'ensemble des usagers grâce à l'intégration des principes d'accessibilité universelle. Le projet contribuera ainsi à créer un environnement inclusif, sécuritaire et accueillant, permettant à toutes les personnes, peu importe leur âge, leurs capacités ou leur niveau d'autonomie, de bénéficier pleinement des aménagements et des services offerts.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat d'exécution de travaux : 3 novembre 2026
Fin des travaux prévue : Juin 2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Martine HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 9 octobre 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Véronique BÉLAND
gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-09

Thomas RIVARD
directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.03

2026/11/03
19:00

Dossier # : 1269393001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme de propreté
Objet :	Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Benco Canada inc. (anciennement connue sous le nom Groupe DAMGA inc.), un contrat pour la location de 3 camions de 10 roues munis d'une saleuse et d'une pelle avant, sans opérateur, au prix de sa soumission, soit au montant de 271 628,43 $, taxes incluses et autoriser une dépense de 271 628,43 $, taxes incluses, pour la période du 1er novembre 2026 au 31 mars 2027. Appel d'offres public numéro 26-21578 (2 soumissionnaires).

Il est recommandé :

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Benco Canada inc. (anciennement connue sous le nom Groupe DAMGA inc.), un contrat pour la location de 3 camions de 10 roues munis d'une saleuse et d'une pelle avant, sans opérateur, au prix de sa soumission, soit au montant de 271 628,43 $, taxes incluses, pour la période du 1er novembre 2026 au 31 mars 2027. Appel d'offres public numéro 26-21578 (2 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 271 628,43 $, taxes incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-10-29 07:38

Signataire : Valérie G GAGNON

_____

directeur(-trice) - arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1269393001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme de propreté
Objet :	Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Benco Canada inc. (anciennement connue sous le nom Groupe DAMGA inc.), un contrat pour la location de 3 camions de 10 roues munis d'une saleuse et d'une pelle avant, sans opérateur, au prix de sa soumission, soit au montant de 271 628,43 $, taxes incluses et autoriser une dépense de 271 628,43 $, taxes incluses, pour la période du 1er novembre 2026 au 31 mars 2027. Appel d'offres public numéro 26-21578 (2 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de ses responsabilités en matière d'entretien hivernal du réseau routier, l'arrondissement doit assurer :
- Le déneigement et le déglaçage sécuritaires des rues, routes, intersections et secteurs prioritaires.
- L'épandage efficace de fondants et d'abrasifs lors des précipitations hivernales et des épisodes de gel.
- Le maintien de la circulation routière et de l'accès aux services municipaux essentiels.
- La disponibilité continue des équipements nécessaires pour répondre aux interventions hivernales.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 30 05 0101
D'octroyer deux contrats aux plus bas soumissionnaires conformes, soit un contrat à l'entreprise Biyadi Inc. au montant de 354 927,83 $ et un contrat à l'entreprise Les Pavages Dancar (2009) Inc. au montant de 135 056,53 $, pour un montant total de 489 984,36 $ pour la location de camions de transport en vrac de différentes matières pour la Division de la voirie ainsi que la Division de l'horticulture et des parcs pour une période de trois ans. Appel d'offres public numéro 26-21297 (11 soumissionnaires);

CA23 3012 0399
Octroyer deux contrats aux plus bas soumissionnaires conformes, soit un contrat à l'entreprise 9180-3320 Québec inc. (Raymond Lyonnais), au montant de 257 659,98 $, taxes incluses et un contrat à l'entreprise Les Pavages Dancar (2009) inc., au montant de 94 566,94 $, pour un montant total de 352 226,92 $ taxes, incidences et contingences incluses pour la location de camions de transport en vrac de différente matières pour la Division de la voirie ainsi que pour la Division de l'horticulture et des parcs pour une durée de deux (2) ans dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Appel d'offres public

numéro 23-20101 (3 soumissionnaires)

CA22 3009 0250
Octroyer un contrat aux plus bas soumissionnaires conformes, soit un contrat à l'entreprise Les pavages Dancar (2009) inc., au montant de 15 728,58 $ pour le lot 3, taxes incluses et un contrat à l'entreprise 9180-3320 Québec inc. au montant de 117 619,43 $ pour les lots 1, 2 et 4, taxes incluses, pour la location de camions de transport en vrac de différente matières pour la Division de la voirie ainsi que pour la Division de l'horticulture et des parcs pour une durée de un (1) an dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et autorisation d'une dépense approximative de 133 348,01$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19422 (3 soumissionnaires). Et approuver les virements de crédits nécessaires.

CA22 30 02 0007
Octroi d'un contrat gré à gré avec une OBNL à la compagnie Transvrac Montréal Laval Inc. au montant de 136 253,60 $ pour la fourniture d'un service de location de camion de transport en vrac de différentes matières pour les division de la voirie et des parcs pour une durée de quatorze (14) mois dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et autorisation d'une dépense approximative de 136 253,60 $, taxes incluses, contrat gré à gré numéro TP21-31. Et autoriser les virements de crédits nécessaires.

DESCRIPTION

Le présent contrat vise la location de trois (3) camions 10 roues munis d'une saleuse et d'une pelle avant, sans opérateur, incluant l'entretien complet des équipements, afin d'assurer la continuité des opérations de déneigement et de déglaçage du réseau routier durant la saison hivernale. L'arrondissement souhaite disposer d'équipements fiables, sécuritaires et performants permettant d'effectuer les travaux d'épandage de sel et d'abrasifs sur l'ensemble de son territoire.

JUSTIFICATION

Un appel d'offres public a été publié le 21 septembre 2026 sur le site SEAO (Système électronique d'appel d'offres). L'ouverture des soumissions a eu lieu le 8 octobre 2026. Il y a eu 2 soumissionnaires. Les adjudicataires ne se retrouvent pas sur la liste du RENA. Les adjudicataires ne se sont pas rendus non conformes en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Montréal, ne se trouvent pas dans la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant (LFRI), ne sont pas inscrits sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation et n'ont pas de licence restreinte ou suspendue de la RBQ.
Une conformité administrative a été faite par le Service de l'approvisionnement et une conformité technique a été faite par un l'agent technique sur les 2 soumissions reçues soit URBEX CONSTRUCTION INC. et Benco Canada inc. (anciennement connue sous le nom de GROUPE DAMGA INC.).

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaires conforme.

Soumission conformes	Prix soumis lot 1 (taxes incluses)	Prix soumis lot 2 (taxes incluses)	Prix soumis lot 3 (taxes incluses)
URBEX CONSTRUCTION INC	113 825,25 $	113 825,25 $	113 825,25 $
Benco Canada inc. (anciennement GROUPE DAMGA INC)	90 542,81 $	90 542,81 $	90 542,81 $
Dernière estimation réalisée	91 980,00 $	91 980,00 $	91 980,00 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation	-1 437,19 $	-1 437,19 $	-1 437,19 $

($) (la plus basse conforme – estimation)			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100	-1,56 %	-1,56 %	-1,56 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse – la plus basse)	23 282,44 $	23 282,44 $	23 282,44 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100	25,71 %	25,71 %	25,71 %

Un écart de 25,71 % a été observé entre le plus bas soumissionnaire et le deuxième plus bas soumissionnaire. Par conséquent, le contrat est attribué à Benco Canada inc. (anciennement connue sous le nom de GROUPE DAMGA INC.) pour un montant total de 271 628,43 $.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense est entièrement assumée par le Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne (SCAEC).

AGIR POUR MONTRÉAL 2026-2030

S.O

TEST CLIMAT

S.O

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

S.O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le contrat est refusé:

- Créera un déficit important de capacité opérationnelle pour les opérations de déneigement et de déglaçage;
- Risque de compromettre le respect des délais d'intervention et des niveaux de service établis;
- Augmentation des risques pour la sécurité des usagers du réseau routier et des trottoirs en période hivernale;
- Nécessitera la recherche de solutions alternatives, potentiellement plus coûteuses et moins efficaces;
- Pourrait entraîner des impacts négatifs sur la qualité du service offert aux citoyens ainsi que sur le respect des obligations opérationnelles de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

S.O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat: le 1er novembre 2026.
Fin du contrat: le 31 mars 2027.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Alimata MEITE)

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Claudia MIRANDA CORCES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 15 octobre 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohammed CHIBANE
Agent technique en génie civil

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-15

Thomas RIVARD
directeur - travaux publics en arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.04

2026/11/03
19:00

Dossier # : 1269285004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner un contrat de gré à gré à l'entreprise 9363-9888 Québec inc. (Sanivac), pour le service de nettoyage de puisards incluant la disposition, autoriser un montant supplémentaire de 64 057,40 $, taxes incluses et une dépense du même montant faisant passer la dépense totale du contrat à 105 000,00 $ taxes incluses. Contrat de gré à gré numéro TP26-26 (2 offres de services).

Il est recommandé :

- D'entériner un contrat de gré à gré à l'entreprise 9363-9888 Québec inc. (Sanivac), pour le service de nettoyage de puisards incluant la disposition. Contrat de gré à gré numéro TP26-26 (2 offres de services);
- D'autoriser un montant supplémentaire de 64 057,40 $, taxes incluses et une dépense du même montant faisant passer la dépense totale du contrat à 105 000,00$ taxes incluses
- D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-10-20 08:03

Signataire : Valérie G GAGNON

_____

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1269285004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner un contrat de gré à gré à l'entreprise 9363-9888 Québec inc. (Sanivac), pour le service de nettoyage de puisards incluant la disposition, autoriser un montant supplémentaire de 64 057,40 $, taxes incluses et une dépense du même montant faisant passer la dépense totale du contrat à 105 000,00 $ taxes incluses. Contrat de gré à gré numéro TP26-26 (2 offres de services).

CONTENU

CONTEXTE

Le 5 octobre 2026, la DRE a proposé à la Direction de la voirie d'autoriser un montant de 105 000,00 $ afin d'octroyer un contrat pour des travaux supplémentaires de nettoyage de puisards.

Le contrat de gré à gré TP26-26, portant sur le service de nettoyage de puisards incluant la disposition des matières résiduelles, a fait l'objet d'une demande de prix transmise le 8 octobre 2026 à quatre (4) entreprises. La date limite de réception des soumissions était fixée au 15 octobre 2026 à 12 h.

Deux (2) entreprises ont déposé une soumission. À la suite de l'analyse des offres reçues, l'entreprise 9363-9888 Québec Inc. (Sanivac) a été retenue. Le montant initial du contrat de gré à gré s'élevait à 40 942,60 $.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD Jaune # 2269285001
Octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise 9363-9888 Québec inc. (Sanivac), pour le service de nettoyage de puisards incluant la disposition, au montant de 40 942,60 $, taxes incluses et autoriser une dépense du même montant. Contrat de gré à gré numéro TP26-26 (2 offres de services).

DESCRIPTION

La présente vise à autoriser une dépense supplémentaire au contrat de service de nettoyage de puisards, incluant la disposition des matières résiduelles, afin de permettre la réalisation de travaux additionnels et de réduire une partie du retard accumulé dans les opérations de nettoyage. Cette dépense supplémentaire demeure toutefois à l'intérieur du montant de 105 000,00 $ autorisé par la DRE.

JUSTIFICATION

L'arrondissement dispose actuellement d'un camion vide-puisard pour l'entretien de son réseau de drainage. Toutefois, le nombre très élevé de puisards sur le territoire de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ne permet pas de répondre adéquatement aux besoins annuels de nettoyage à l'aide des ressources internes disponibles.

L'augmentation de la dépense associée à ce contrat de gré à gré permettra donc de réaliser des travaux de nettoyage supplémentaires et de rattraper, en partie, le retard accumulé au cours des dernières années. Cette intervention contribuera également à réduire le nombre de requêtes citoyennes liées à l'entretien des puisards ainsi qu'à diminuer les risques d'accumulation d'eau et d'inondation, notamment dans les garages en pente.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts associés à cette dépense supplémentaire seront assumés à même le budget de fonctionnement de l'arrondissement, à la suite du transfert de fonds et les détails de ceux-ci sont présentés dans la certification de fonds des finances.

AGIR POUR MONTRÉAL 2026-2030

Ce contrat ne contribue pas à l'atteinte des résultat du plan stratégique Agir pour Montréal 2026-2030

TEST CLIMAT

Le dossier nuit à la carboneutralité de la Ville, ou augmente les vulnérabilités climatiques.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant que l'augmentation de la dépense ne soit pas autorisée, l'arrondissement manquerait une occasion d'accroître le nombre de puisards nettoyés sur son territoire. Cette situation limiterait les efforts visant à résorber le retard accumulé en matière d'entretien et compromettrait l'amélioration de l'écoulement des eaux pluviales. Par conséquent, les risques de refoulement, d'accumulation d'eau et d'inondation localisée demeureraient plus élevés, notamment dans les secteurs sensibles et les garages en pente.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Nettoyage de puisards supplémentaire suite à l'approbation du conseil

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 19 octobre 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Andre DESROCHERS
Agent technique - Égout et Aqueduc

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-16

Thomas RIVARD
directeur - travaux publics en arrondissement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.05

2026/11/03
19:00

Dossier # : 1266913001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 12 747,00 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences à la firme Lemay Michaud Architecture Design inc. (CA26 30 03 0039), dans le cadre du contrat de services professionnels pour la conception et la surveillance des travaux de réfection des gradins à la Maison de la culture de Pointe-aux-Trembles, faisant passer la dépense totale du contrat de 382 470,08 $ à 395 217,08 $, taxes, incidences et contingences incluses. Appel d'offres public numéro IMM.SP25-06.

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense additionnelle de 12 747 $ taxes incluses, à titre de budget de contingence à la firme Lemay Michaud Architecture Design inc., dans le cadre du contrat de services professionnels pour la conception et la surveillance des travaux de réfection des gradins de la Maison de la culture de Pointe-aux-Trembles, faisant passer la dépense totale du contrat de 382 470,08 $ à 395 217,08 $ taxes, incidences et contingences incluses. Appel d'offres public numéro IMM.SP25-06;

D'approuver l'addenda à la convention de services professionnels, à cet effet;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-10-18 10:57

Signataire : Valérie G GAGNON

_____

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1266913001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 12 747,00 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences à la firme Lemay Michaud Architecture Design inc. (CA26 30 03 0039), dans le cadre du contrat de services professionnels pour la conception et la surveillance des travaux de réfection des gradins à la Maison de la culture de Pointe-aux-Trembles, faisant passer la dépense totale du contrat de 382 470,08 $ à 395 217,08 $, taxes, incidences et contingences incluses. Appel d'offres public numéro IMM.SP25-06.

CONTENU

CONTEXTE

Le contrat, d'une valeur totale de 382 470,08 $, taxes, incidences et contingences incluses, a été octroyé par le conseil d'arrondissement du 10 mars 2026. Un montant de 38 247 $, taxes incluses, représentant 15 % de la valeur du contrat, avait été réservé afin de couvrir d'éventuels services supplémentaires.
En cours de mandat, plusieurs éléments non prévus à la portée initiale des services professionnels ont nécessité des analyses supplémentaires, des ajustements de conception ainsi qu'une coordination interdisciplinaire additionnelle découlant de conditions rencontrées lors de l'avancement du projet.

Le solde actuel du budget de contingences est insuffisant pour couvrir les honoraires supplémentaires requis dans le cadre du projet. Une augmentation du budget de contingences est donc requise afin de permettre la poursuite du mandat et la réalisation complète du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 30 03 0039: D'octroyer à la firme ayant obtenu le plus haut pointage, soit la firme Lemay Michaud Architecture Design inc., un contrat de services professionnels, pour l'acquisition de services professionnels pour la conception et la surveillance des travaux de réfection des gradins à la Maison de la Culture, située au 14001, rue Notre-Dame Est, arrondissement de Rivières-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au prix de sa soumission, soit au montant de 254 980,06 $, taxes incluses et autoriser une dépense totale de 382 470,08 $ taxes, incidences et contingences incl. Appel d'offres public numéro IMM.SP25-06 (5 soumissionnaires)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'augmentation du budget de contingences de 12 747,00 $, taxes

incluses, faisant passer le budget de contingences total à 50 994,00 $, taxes incluses, ce qui équivaut à une augmentation de 5 %.

JUSTIFICATION

Une augmentation du budget des contingences est nécessaire en raison des honoraires supplémentaires demandés par la firme Lemay Michaud Architecture Design inc. pour effectuer les prestations suivantes :

· Révision de la conception des gradins à la suite des résultats de l'étude géotechnique et du changement de solution structurale;

· Préparation de détails additionnels pour le ragréage du pare-vapeur sous dalle;

· Conception d'un système de ventilation sous les gradins et ajout de persiennes mécaniques dans l'enveloppe du bâtiment;

· Coordination d'interventions additionnelles dans la salle d'exposition, incluant les relevés, la démolition et la reconstruction;

· Réunions, coordination et surveillance additionnelles liées au décalage de l'échéancier du projet

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant du budget des contingences initialement adopté était de 38 247 $, taxes incluses, (15 % du montant de la soumission).

L'augmentation souhaitée pour le budget des contingences est de 12 747,00 $, taxes incluses, pour un total du budget des contingences de 50 994,00 $, taxes incluses, ce qui représente 20 % de la valeur du contrat.

AGIR POUR MONTRÉAL 2026-2030

S.O

TEST CLIMAT

S.O

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

S.O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Nous avons besoin de cette augmentation afin de compléter les services professionnels requis pour la réalisation du projet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

S.O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Martine HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 9 octobre 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rachid ALHYAN
gestionnaire immobilier(-iere)

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-09

Thomas RIVARD
directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.06

2026/11/03
19:00

Dossier # : 1261163001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de l'horticulture et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de renouvellement avec l'entreprise 2632-2990 Québec Inc. (Les Excavations DDC), afin de permettre le renouvellement de la location d'une rétrocaveuse avec opérateur pour des travaux de plantation d'arbres et autres pour la division des parcs, au montant de 61 810,56 $, taxes incluses, et autoriser une dépense du même montant, pour une période d'un (1) an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2027. Appel d'offres public numéro 24-20521 (4 soumissionnaires).

Il est recommandé :
Exercer l'option de renouvellement avec l'entreprise 2632-2990 Québec Inc. (Les Excavations DDC), afin de permettre le renouvellement de la location d'une rétrocaveuse avec opérateur pour des travaux de plantation d'arbres et autres pour la division des parcs, au montant de 61 810,56 $, taxes incluses, pour une période d'un (1) an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2027. Appel d'offres public numéro 24-20521 (4 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense de 61 810,56 $, taxes, incidences et contingences incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-10-20 08:14

Signataire : Valérie G GAGNON

_____

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1261163001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de l'horticulture et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de renouvellement avec l'entreprise 2632-2990 Québec Inc. (Les Excavations DDC), afin de permettre le renouvellement de la location d'une rétrocaveuse avec opérateur pour des travaux de plantation d'arbres et autres pour la division des parcs, au montant de 61 810,56 $, taxes incluses, et autoriser une dépense du même montant, pour une période d'un (1) an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2027. Appel d'offres public numéro 24-20521 (4 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La Division de l'horticulture et des parcs requiert les services d'une (1) rétrocaveuse avec opérateur pour la réalisation de travaux de plantation d'arbres ainsi que l'entretien de certains parcs et espaces verts pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2027. Le nombre d'heure est revu à la baisse en 2027 en raison d'une diminution des financements en lien avec les programmes de plantations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 30 09 0239 - D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise 2632-2990 Québec inc. (Les Excavations DDC), un contrat pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur pour des travaux de plantation d'arbres et autres pour la division des parcs, pour une durée de deux ans et possibilité d'une année d'option, au prix de sa soumission, soit au montant de 329 748,30 $, taxes incluses. Appel d'offres public numéro 24-20521 (4 soumissionnaires);
CA22 3003 0032 - Octroi d'un contrat à l'entreprise 2632-2990 Québec inc. - Les Excavations DDC au montant de 408 391,20$ taxes incluses pour la Location de deux (2) rétrocaveuses avec opérateurs, entretien et accessoires pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour un contrat de deux (2) années et une option de prolongation d'une année supplémentaire, et autorisation d'une dépense de 408 391,20$ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission publique numéro 21-19082 (2 soumissionnaires).

CA20 3002 0021 - Autoriser une dépense supplémentaire de 164 414,25 $ taxes incluses pour la prolongation de la location de deux (2) rétrocaveuses avec opérateur pour des travaux des divisions de la voirie et des parcs, conformément à l'appel d'offres public AO -20-18184

CA20 3006 0139 - Autoriser une dépense de 164 414,25 $ taxes incluses pour la location

de deux (2) rétrocaveuses avec opérateur pour des travaux des divisions de la voirie et des parcs, conformément à l'appel d'offres public AO -20-18184

DESCRIPTION

La présente vise à autoriser la location d'une (1) rétrocaveuse avec opérateur afin d'être en mesure de procéder à des travaux de plantation d'arbres ainsi que certaines tâches liées à l'entretien des parcs et espaces verts de l'arrondissement.
Les travaux de plantation d'arbres, d'arbustes et autres plantes requièrent souvent des travaux d'excavation réalisés à l'aide d'une rétrocaveuse. La location de cet appareil permet grandement d'éviter plusieurs blessures souvent causées par des faux mouvements et des espaces restreints.

JUSTIFICATION

Le refus d'octroi de cette prolongation empêcherait la plantation des arbres, les travaux d'entretien des parcs et mettrait à risque la survie des arbres en inventaire dans la jauge. Bien que le GDD du contrat initial n'en fait pas mention, le contrat fait bel et bien mention de la possibilité d'une année de prolongation comme en témoignent les articles suivants tirés du Contrat :

6. Durée du Contrat
Le Contrat prend effet à compter du 1er janvier 2024 et se termine le 31 décembre 2026 ou jusqu'à épuisement des heures par type d'équipement.

6.1. Année d'option
Suite aux deux années prévues au contrat, une année d'option allant du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2027 ou jusqu'à épuisement des heures par type d'équipement peut être utilisée. Afin d'être effective, l'année d'option doit être autorisée d'un commun accord entre l'ADJUDICATAIRE et le DONNEUR D'ORDRE.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce projet sera financé à 100 % par le budget de fonctionnement de l'arrondissement. Un financement via les programmes de plantation du Service des grands parcs pourrait être disponible en cas de renouvellement des programmes.

AGIR POUR MONTRÉAL 2026-2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'un contrat de location de camions de transport, qui sont des appareils fonctionnant à essence et qui n'ont pas d'équivalent électrique pour le moment, dont nous avons impérativement besoin afin de pouvoir répondre aux besoins en transport de vrac pour l'ensemble de l'arrondissement.

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 2027-01-01
Fin du contrat : 2027-12-31

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratif.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 19 octobre 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francois PAQUET
chef de division

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-16

Thomas RIVARD
directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.07

2026/11/03
19:00

Dossier # : 1266024002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une convention de location à l'entreprise Boutique Howard Grégoire, pour l'exploitation de l'atelier du pro de l'aréna Rodrigue-Gilbert pour la période du 1er septembre 2026 au 31 août 2029, au montant de 5 340 $, taxes incluses.

D'octroyer une convention de location à l'entreprise Boutique Howard Grégoire, pour l'exploitation de l'atelier du pro de l'aréna Rodrigue-Gilbert pour la période du 1er septembre 2026 au 31 août 2029, au montant de 5 340 $, taxes incluses.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-10-20 11:23

Signataire : Valérie G GAGNON

_____

directeur(-trice) - arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1266024002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une convention de location à l'entreprise Boutique Howard Grégoire, pour l'exploitation de l'atelier du pro de l'aréna Rodrigue-Gilbert pour la période du 1er septembre 2026 au 31 août 2029, au montant de 5 340 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

L'atelier du pro de l'aréna Rodrigue-Gilbert est exploité par Boutique Howard Grégoire depuis 2011. Sa présence permet de répondre aux besoins des usagers de l'aréna et contribue à la qualité de l'offre de services de l'installation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 30 09 0271 - 1239154005 - 5 septembre 2023: D'octroyer un contrat de location par lequel la Ville de Montréal loue à l'entreprise Boutique Howard Grégoire, pour la période du 1er septembre 2023 au 31 août 2024, à des fins d'exploitation de l'atelier du pro de l'aréna Rodrigue-Gilbert, au montant de 1 741 $, taxes incluses, avec une option de reconduction pour la période du 1er septembre 2024 au 31 août 2025, au montant de 1 775 $, taxes incluses, et pour la période du 1er septembre 2025 au 31 août 2026 au montant de 1 810 $, taxes incluses.

DESCRIPTION

La présente convention vise à permettre l'exploitation de l'atelier du pro de l'aréna Rodrigue-Gilbert par Boutique Howard Grégoire. Le concessionnaire offrira aux usagers de l'installation des services d'aiguisage de patins ainsi que la vente, la location et la réparation d'équipements sportifs. L'entente est prévue pour la période du 1er septembre 2026 au 31 août 2029. Les modalités d'exploitation, incluant les heures d'ouverture et les conditions d'occupation des lieux, sont définies dans la convention afin d'assurer un service adapté aux besoins de la clientèle de l'aréna.

JUSTIFICATION

L'exploitation de l'atelier du pro constitue un service complémentaire essentiel à l'offre de services de l'aréna Rodrigue-Gilbert. La présence de ce service permet aux usagers d'avoir accès, en un même lieu, à l'aiguisage de patins ainsi qu'à la location, à la vente et à la réparation d'équipements sportifs nécessaires à la pratique des sports de glace. Cette

accessibilité contribue à améliorer l'expérience des usagers et à soutenir la participation aux différentes activités offertes dans l'installation.

Depuis 2011, l'entreprise Boutique Howard Grégoire assure l'exploitation de l'atelier du pro et possède l'expertise, les équipements spécialisés et la connaissance de la clientèle nécessaires à la prestation de ces services. Son expérience au sein de l'aréna lui permet de répondre adéquatement aux besoins des usagers tout en assurant la continuité des opérations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le loyer relatif à l'exploitation de l'atelier du pro de l'aréna Rodrigue-Gilbert pour la période du 1er septembre 2026 au 31 août 2027, est de 1 750 $, payable en deux versements égaux, le premier d'un montant de 875 $ à la signature de l'entente au plus tard le 1er novembre 2026 et le second versement d'un montant de 875 $ au plus tard le 1er février 2027.
Pour la période du 1er septembre 2027 au 31 août 2028, le loyer total sera fixé à 1 780 $, payable en deux versements égaux, le premier versement de 890 $ au plus tard le 1er novembre 2027 et le second versement de 890 $ au plus tard le 1er février 2028.

Finalement, pour la période du 1er septembre 2028 au 31 août 2029, le loyer total sera fixé à 1 810 $, payable en deux versements égaux, le premier versement de 905 $ au plus tard le 1er novembre 2028 et le second versement de 905 $ au plus tard le 1er février 2029.

Dans un objectif d'uniformité avec les autres contrats de conventions dans les arénas, les taxes applicables ont été calculées et ajoutées aux montants indiqués au contrat. Les montants comprennent donc maintenant les taxes.

Les recettes de location seront comptabilisées au compte suivant :

2424-00100000-303734-07143-44304-010901-0000-000000-000000-00000-00000
Soit dans Activité reliée à l'exploitation de l'aréna Rodrigue-Gilbert, revenus de locations, activités récréatives

MONTRÉAL 2030

Le présent dossier décisionnel est en lien avec les orientations suivantes de la Stratégie 2030 de la Ville de Montréal :
Orientation 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.
- La location et l'entretien sur place des équipements de sports de glace permettent un service de proximité sur le site d'utilisation.

TEST CLIMAT

S.O

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

S.O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de cette convention permettra d'assurer la prestation du service d'atelier du pro au sein de l'installation, répondant ainsi à un besoin essentiel des usagers. En l'absence de cette entente, la clientèle devrait se déplacer à l'extérieur pour obtenir ce service, ce qui

réduirait l’accessibilité et la qualité de l’expérience offerte sur place. Les participants aux activités des partenaires, aux activités commerciales ainsi qu’aux séances de patinage libre bénéficient régulièrement de ce service. Son retrait aurait donc un impact négatif sur l’offre de services globale et sur la satisfaction des usagers de l’installation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L’ouverture de l'atelier du pro est annoncée par le biais d’un affichage à l’intérieur de l’installation indiquant les heures d’ouverture au public.

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les paiements de la première année seront remis par chèque à la signature de l'entente et ils seront encaissés aux dates déterminées.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 8 octobre 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine K BENOIT
Agent (e) de developpement d'activites cultu-relles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-07

Karyne ST-PIERRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc. arrondissements

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.08

2026/11/03
19:00

Dossier # : 1266024003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une convention de location à l'entreprise Boutique du Pro Gilles-Leblanc, pour l'exploitation de l'atelier du pro de l'aréna René-Masson pour la période du 1er septembre 2026 au 31 août 2029, au montant de 3 666 $, taxes incluses.

D'octroyer une convention de location à l'entreprise Boutique du Pro Gilles-Leblanc, pour l'exploitation de l'atelier du pro de l'aréna René-Masson pour la période du 1er septembre 2026 au 31 août 2029, au montant de 3 666 $, taxes incluses.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-10-20 11:22

Signataire : Valérie G GAGNON

_____

directeur(-trice) - arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1266024003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une convention de location à l'entreprise Boutique du Pro Gilles-Leblanc, pour l'exploitation de l'atelier du pro de l'aréna René-Masson pour la période du 1er septembre 2026 au 31 août 2029, au montant de 3 666 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

L'atelier du pro de l'aréna René-Masson est exploité depuis 2012 par l'entreprise Boutique du Pro Gilles-Leblanc, reconnue pour son expertise dans la prestation de services spécialisés destinés aux sports de glace. Cette entreprise assure également l'exploitation d'une boutique comparable dans un autre aréna montréalais depuis plusieurs années.

Les services offerts à l'atelier répondent à des besoins essentiels des usagers de l'aréna, notamment l'aiguisage de patins ainsi que la vente, la location et la réparation d'équipements sportifs. Ces services contribuent directement à l'expérience et à l'accessibilité de la pratique sportive pour les citoyens et les organismes utilisateurs de l'installation.

La convention actuellement en vigueur arrivant à échéance, il est opportun de conclure une nouvelle entente afin d'assurer la continuité de cette offre de services et de répondre adéquatement aux besoins de l'ensemble des clientèles fréquentant l'aréna René-Masson.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 30 09 0270 - 1239154004 - 5 septembre 2023 : D'octroyer un contrat de location par lequel la Ville de Montréal loue à l'entreprise Boutique du Pro-Gilles Leblanc, pour la période du 1er septembre 2023 au 31 août 2024, à des fins d'exploitation de l'atelier du pro de l'aréna René-Masson, au montant de 1 198 $, taxes incluses, avec une option de reconduction pour la période du 1er septembre 2024 au 31 août 2025, au montant de 1 222 $, taxes incluses, et pour la période du 1er septembre 2025 au 31 août 2026 au montant de 1 246 $, taxes incluses.

DESCRIPTION

La Ville de Montréal met à la disposition de l'entreprise Boutique du Pro-Gilles Leblanc un local situé à l'aréna René-Masson afin d'assurer l'exploitation d'un atelier spécialisé offrant des services d'aiguisage de patins ainsi que de vente, de location et de réparation d'équipements de sports de glace. La convention proposée couvre la période du 1er septembre 2026 au 31 août 2029. Le concessionnaire assurera le maintien des services pendant la saison régulière de l'aréna, contribuant ainsi à répondre aux besoins des usagers et à soutenir la qualité de l'expérience offerte dans l'installation.

JUSTIFICATION

L'exploitation de l'atelier du pro représente un service essentiel pour les différentes clientèles fréquentant l'aréna. Que ce soit pour la location ou l'aiguisage de patins, l'achat ou la réparation d'équipements sportifs, ce service répond à des besoins importants des usagers et constitue une ressource de proximité particulièrement appréciée lors d'imprévus ou de bris d'équipement avant une activité.

L’entreprise Boutique Pro-Gilles Leblanc dispose de l’expertise, des équipements et des ressources nécessaires pour assurer l’exploitation de l’atelier du pro. Fort de sa connaissance des usagers et des opérations de l’aréna, ce concessionnaire a démontré sa capacité à offrir un service répondant aux attentes de la clientèle. La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) est d’avis que l’entreprise est en mesure de respecter l’ensemble des obligations prévues à la convention et d’assurer la continuité de ce service au bénéfice des utilisateurs de l’installation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le loyer relatif à l’exploitation de l'atelier du pro de l’aréna René-Masson pour la période du 1er septembre 2026 au 31 août 2027, est de 1 198 $, payable en deux versements égaux, le premier d'un montant de 599 $ à la signature de l'entente au plus tard le 1er novembre 2026 et le second versement d'un montant de 599 $ au plus tard le 1er février 2027.
Pour la période du 1er septembre 2027 au 31 août 2028, le loyer total sera fixé à 1 222 $, payable en deux versements égaux, le premier versement de 611 $ au plus tard le 1er novembre 2027 et le second versement de 611 $ au plus tard le 1er février 2028.

Finalement, pour la période du 1er septembre 2028 au 31 août 2029, le loyer total sera fixé à 1 246 $, payable en deux versements égaux, le premier versement de 623 $ au plus tard le 1er novembre 2028 et le second versement de 623 $ au plus tard le 1er février 2029.

Dans un objectif d'uniformité avec les autres contrats de concessions dans les arénas, les taxes applicables ont été calculées et ajoutées aux montants indiquées au contrat. Les montants comprennent donc maintenant les taxes.

Les recettes de location seront comptabilisées au compte suivant :

2424-001 0000-303732-07143-44304-010901-0000-000000-000000-00000-00000
Soit dans Activité reliée à l’exploitation de l’aréna René-Masson revenus de locations, activités récréatives

MONTRÉAL 2030

Le présent dossier décisionnel est en lien avec les orientations suivantes de la Stratégie 2030 de la Ville de Montréal :
Orientation 19 : Offrir à l’ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.
- La location et l'entretien sur place des équipements de sports de glace permettent un service de proximité sur le site d'utilisation.

TEST CLIMAT

S.O

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

S.O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L’approbation de cette convention permettra d’assurer la prestation du service d’atelier du pro au sein de l’installation, répondant ainsi à un besoin essentiel des usagers. En l’absence de cette entente, la clientèle devrait se déplacer à l’extérieur pour obtenir ce service, ce qui réduirait l’accessibilité et la qualité de l’expérience offerte sur place. Les participants aux activités des partenaires, aux activités commerciales ainsi qu’aux séances de patinage libre bénéficient régulièrement de ce service. Son retrait aurait donc un impact négatif sur l’offre de services globale et sur la satisfaction des usagers de l’installation..

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L’ouverture de l'atelier du pro est annoncée par le biais d’un affichage à l’intérieur de l’installation indiquant les heures d’ouverture au public.

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

S.O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les paiements de la première année seront remis par chèque à la signature de l'entente et ils seront encaissés aux dates déterminées.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 13 octobre 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine K BENOIT
Agent (e) de developpement d'activites cultu-relles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-07

Karyne ST-PIERRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc. arrondissements

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.09

2026/11/03
19:00

Dossier # : 1266585004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ratifier l'octroi d'une subvention, sous forme de gratuité, à l'organisme Association sportive Soccer Petit Maghreb pour la tenue du tournoi de soccer commémoratif en hommage à Mohamed Lamine Ben Redouane, qui a eu lieu le 18 octobre 2026 au Complexe sportif Saint-Jean-Vianney..

Il est recommandé de ratifier l'octroi d'une subvention sous forme de gratuité à l'Association sportive Soccer Petit Maghreb pour l'utilisation des installations du Complexe sportif Saint-Jean-Vianney le 18 octobre 2026, pour une durée de 5 heures, dans le cadre de la tenue d'un tournoi de soccer commémoratif en hommage à Mohamed Lamine Ben Redouane.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-10-20 18:23

Signataire : Valérie G GAGNON

_____

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1266585004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ratifier l'octroi d'une subvention, sous forme de gratuité, à l'organisme Association sportive Soccer Petit Maghreb pour la tenue du tournoi de soccer commémoratif en hommage à Mohamed Lamine Ben Redouane, qui a eu lieu le 18 octobre 2026 au Complexe sportif Saint-Jean-Vianney..

CONTENU

CONTEXTE

L'Association sportive Soccer Petit Maghreb souhaite tenir un tournoi de soccer commémoratif le 18 octobre 2026 au Complexe sportif Saint-Jean-Vianney afin de rendre hommage à Mohamed Lamine Ben Redouane. Le 22 juin 2026, Mohamed Lamine Ben Redouane, agent du Service de police de la Ville de Montréal âgé de 34 ans, a perdu la vie dans l'exercice de ses fonctions lors d'une intervention policière dans le secteur de Côte-des-Neiges. Son décès a profondément marqué la communauté montréalaise ainsi que l'ensemble des services policiers du Québec. Le SPVM a souligné son sens du devoir, son dévouement et son engagement envers la protection de la population.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

La demande consiste à accorder une subvention sous forme de gratuité des installations nécessaires à la tenue de cet événement commémoratif. .Cette activité vise à rassembler la famille, les amis, les coéquipiers et les membres de la communauté dans un esprit de solidarité, de respect et de fraternité. En plus de souligner la mémoire de M. Ben Redouane, l'événement prévoit des initiatives de soutien à sa famille. Celle-ci a été informée de la tenue du tournoi et appuie cette démarche commémorative. Des contributions volontaires seront également recueillies lors de l'événement et remises à la famille.Considérant le caractère commémoratif, rassembleur et communautaire de l'activité, l'organisme sollicite l'octroi d'une gratuité pour l'utilisation des installations du Complexe sportif Saint-Jean-Vianney afin de permettre la réalisation de cet événement à but non lucratif.

JUSTIFICATION

Il s'agit d'une initiative citoyenne portée en collaboration avec l'Association sportive Soccer Petit Maghreb, un organisme significatif pour la communauté à laquelle appartenait Mohamed Lamine Ben Redouane. Cette activité, organisée sans but lucratif, vise à honorer la mémoire

d’un membre du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) décédé dans l’exercice de ses fonctions, tout en offrant un moment de rassemblement et de solidarité pour la communauté. Les contributions volontaires recueillies lors de l’événement seront remises à sa famille afin de lui témoigner un soutien concret. L’octroi de cette gratuité constitue ainsi un geste cohérent avec les valeurs de solidarité, d’engagement communautaire et de reconnaissance envers les personnes qui servent la collectivité, valeurs auxquelles la Ville de Montréal est étroitement associée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Description	Quantité	Coût unitaire	Montant
Terrain soccer intérieur 11	5 heures	784 $/heure	3 920 $
Valeur totale de la gratuité			**3 920 $**

AGIR POUR MONTRÉAL 2026-2030

Des milieux de vie exceptionnels pour la population

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Offre d'événement de proximité pouvant intéresser les citoyens de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication sont gérées par les promoteurs.

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Ghyslain WILSON, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Ghyslain WILSON, 20 octobre 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie CLOUTIER
Régisseuse

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-19

Karyne ST-PIERRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc. arrondissements

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.01

2026/11/03
19:00

Dossier # : 1267960009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour la période du mois de septembre 2026 et en matière de ressources financières pour la période du 22 août au 25 septembre 2026. Dépôt des virements de crédits entre activités pour la période du mois de septembre 2026 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois de septembre 2026.

Il est recommandé :
D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour la période du mois de septembre 2026 et en matière de ressources financières pour la période du 22 août au 25 septembre 2026. Dépôt des virements de crédits entre activités pour la période du mois de septembre 2026 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois de septembre 2026.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-10-20 18:05

Signataire : Valérie G GAGNON

_____

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1267960009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour la période du mois de septembre 2026 et en matière de ressources financières pour la période du 22 août au 25 septembre 2026. Dépôt des virements de crédits entre activités pour la période du mois de septembre 2026 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois de septembre 2026.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de la Charte de la Ville de Montréal, un rapport mensuel doit être déposé au conseil d'arrondissement faisant état des décisions prises et des transactions effectuées en matière de ressources financières et humaines par des fonctionnaires de l'arrondissement, conformément aux pouvoirs qui leur ont été délégués par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle alors qu'il est rédigé dans le but de déposer des documents administratifs au CA de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fatima Zohra SAADBOUZID
secretaire de direction

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-19

Joëlle CARRIÈRE-HUBERT
Chef de division RH

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.03

2026/11/03
19:00

Dossier # : 1269907010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une commandite aux organismes suivants : 1 000 $ à la Société Saint-Vincent de Paul, conférence St-Enfant Jésus, 500 $ à l'Artère de l'Est, 500 $ à Afeas Pointe-aux-Trembles, 500 $ à Cuisine Collective à Toute Vapeur, 350 $ au Cercle de l'amitié St-Enfant Jésus, 250 $ aux Choristes de la Pointe-de-l'Île, le tout pour l'organisation de leurs activités.

D'octroyer une commandite aux organismes suivants :

- 1 000 $ à la Société Saint-Vincent de Paul, conférence St-Enfant Jésus, pour l'organisation de ses activités de distribution de paniers alimentaires de Noël;
- 500 $ à l'Artère de l'Est, pour l'organisation de ses activités du temps des Fêtes destinées aux jeunes, qui auront lieu en décembre 2026;
- 500 $ à Afeas Pointe-aux-Trembles, pour l'organisation de sa conférence animée par Mme Geneviève Coutu sur le thème « Proches aidants », qui aura lieu le 20 janvier 2027;
- 500 $ à Cuisine Collective à Toute Vapeur, pour un soutien financier pour les paniers alimentaires du temps des fêtes;
- 350 $ au Cercle de l'amitié St-Enfant Jésus, pour l'organisation de sa soirée dansante de Noël destinée à la communauté, qui aura lieu le 28 novembre 2026;
- 250 $ aux Choristes de la Pointe-de-l'Île, pour l'organisation de leur spectacle du temps des Fêtes intitulé : Nuit de lumière, qui aura lieu le 6 décembre 2026.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-10-30 14:01

Signataire : Valérie G GAGNON

_____

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1269907010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une commandite aux organismes suivants : 1 000 $ à la Société Saint-Vincent de Paul, conférence St-Enfant Jésus, 500 $ à l'Artère de l'Est, 500 $ à Afeas Pointe-aux-Trembles, 500 $ à Cuisine Collective à Toute Vapeur, 350 $ au Cercle de l'amitié St-Enfant Jésus, 250 $ aux Choristes de la Pointe-de-l'Île, le tout pour l'organisation de leurs activités.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement peut octroyer des contributions financières à des organismes œuvrant dans l'arrondissement et qui ont pour mission le développement économique local, communautaire, culturel ou social.
L'octroi de ces commandites doit se faire en accord avec les articles 137 et 141 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ c. C-11.4) qui dictent les règles d'attribution de ces contributions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Accorder une commandite aux organismes suivants :

- 1 000 $ à la Société Saint-Vincent de Paul, conférence St-Enfant Jésus, pour l'organisation de ses activités de distribution de paniers alimentaires de Noël.
- 500 $ à l'Artère de l'Est, pour l'organisation de ses activités du temps des Fêtes destinées aux jeunes, qui auront lieu en décembre 2026.
- 500 $ à Afeas Pointe-aux-Trembles, pour l'organisation de sa conférence animée par Mme Geneviève Coutu sur le thème « Proches aidants », qui aura lieu le 20 janvier 2027.
- 500 $ à Cuisine Collective à Toute Vapeur, pour un soutien financier pour les paniers alimentaires du temps des fêtes
- 350 $ au Cercle de l'amitié St-Enfant Jésus, pour l'organisation de sa soirée dansante de Noël destinée à la communauté, qui aura lieu le 28 novembre 2026.
- 250 $ aux Choristes de la Pointe-de-l'Île, pour l'organisation de leur spectacle du temps des Fêtes intitulé *Nuit de lumière* , qui aura lieu le 6 décembre 2026.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis de 3 100 $ sont prévus et réservés au budget de fonctionnement à la Division Soutien aux élus locaux, Conseil et soutien aux instances politiques, Contributions financières.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ana Karen GARCIA OROZCO
Technicienne au Greffe et Archives

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-26

Joëlle CARRIÈRE-HUBERT
directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.04

2026/11/03
19:00

Dossier # : 1263873002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (RLQ, c. C-11.4), l'offre de services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2028, pour un maximum de 476 200 $ pour l'année 2027.

CONSIDÉRANT QUE :

- La DSTSLI s'engage à transmettre annuellement un rapport aux représentants désignés des arrondissements participants, afin de valider les informations fournies;
- La DSTSLI s'engage à tenir des rencontres annuelles entre les représentants désignés des arrondissements participants et la DSTSLI afin de rendre compte et faire le point sur l'offre de services et discuter des stratégies envisagées en cas de surplus ou déficit.

IL EST RECOMMANDÉ :

- D'accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, (R.L.Q., c. C-11.4), les services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2028, pour un maximum de 476 200 $ pour l'année 2027.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-11-02 13:00

Signataire : Valérie G GAGNON

_____

directeur(-trice) - arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1263873002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (RLQ, c. C-11.4), l'offre de services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2028, pour un maximum de 476 200 $ pour l'année 2027.

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), le présent sommaire recommande d'accepter la prestation de service offerte par la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. Depuis plusieurs années, la DSTSLI offre des services aux arrondissements de la Ville de Montréal et aux Services centraux, tant en atelier que sur le territoire de sa clientèle. Généralement, mais sans s'y limiter, la DSTSLI offre un soutien dans le cadre des opérations des Directions de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.
La DSTSLI détient une compétence réputée dans les travaux / interventions en bâtiments sportifs et culturels et aux installations extérieures, telles que : arénas, terrains sportifs synthétiques, bibliothèques et maisons de la culture. En plus de posséder un large éventail d'équipements à la disposition de la clientèle, elle a également développé l'expertise et la compétence dans le déploiement de scènes mobiles et travaux de menuiserie. À cela s'ajoute le support offert dans le cadre des mesures d'urgence.

Depuis la fusion municipale en 2002, le budget d'opération de la DSTSLI a été modifié selon le principe des charges interunités (CIU). Les CIU sont réparties entre les arrondissements Ahuntsic-Cartierville, Côtes-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Plateau-Mont-Royal, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Rosemont-La Petite-Patrie, Sud-Ouest, Ville-Marie et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, la direction des sports et la Direction générale adjointe-Développement et affaires institutionnelles.

Il est à noter que la DSTSLI est reconnue comme fournisseur interne à la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 3010 0283 - 1er octobre 2025 - Accepter, en vertu des articles 85 et 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.Q., c. C-11.4), les services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve du 1er janvier 2026 au 31 décembre

2026, pour un maximum de 477 800 $ - 1254561008
CA24 3011 0314 - 5 novembre 2024 - Accepter, en vertu des articles 85 et 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.Q.,c.C-11.4), les services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) du Bureau de projets et du développement des services aux citoyens de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, pour un montant maximum de 471 700 $.- 1244561006

CA26 27 0196 - 10 août 2026 - Offrir aux arrondissements et au Services centraux de la Ville de Montréal, en vertu des articles 85 et 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), les services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) du 1er janvier au 31 décembre 2027 - 1265262001

CA25 27 0186 - 12 août 2025 - Offrir aux arrondissements et au Services centraux de la Ville de Montréal, en vertu des articles 85 et 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), les services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) du 1er janvier au 31 décembre 2026. - 1250046004

CA24 27 0185 - 3 juillet 2024 - Offrir aux arrondissements et aux Services centraux de la Ville de Montréal, en vertu de l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), les services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025. - 1245262003

DESCRIPTION

En acceptant l'offre de service de la DSTSLI de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, *l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles* aura accès à un inventaire de plus de 20 000 pièces en équipement, à un service de menuiserie, de transport et de prêt de surfaceuse à glace, de transport de matériel, d'installation de scène mobile, d'installation d'équipement en piscine, de préparation des surfaces des patinoires réfrigérées intérieures et extérieures, à un support en équipement en aréna, d'entretien des terrains sportifs synthétiques intérieurs et extérieurs. De plus, l'expertise et les compétences détenues par la DSTSLI assurent une uniformité des interventions sur le territoire montréalais.
En plus de réaliser des économies d'échelle, *l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Tremble* bénéficiera d'un service clé en main.

JUSTIFICATION

L'équipe de la DSTSLI de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve possède l'expertise et les compétences afin de contribuer activement, de par son leadership, à la réalisation des mandats pour favoriser une offre de service de qualité, accessible, diversifiée et équitable. Elle assure la communication, autant auprès des collaborateurs privés ou publics, qu'auprès des arrondissements et Services.
Le présent dossier recommande d'accepter l'offre de service de la DSTSLI de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, proposée comme étant une offre de service aux arrondissements et Services centraux. Cette offre de service a pour objectif, sans s'y limiter, de minimiser les interventions requises tout en permettant une économie d'échelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La répartition de la CIU de *l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles* se

retrouve dans le document Offre de service 2027-2028 dans la section "Pièces jointes" du présent sommaire. De plus une reddition de compte sera réalisée annuellement selon l'encadrement administratif C-RF-DG-P-19-001. Bien que l'entente soit pour 2027 et 2028, seul le montant de 2027 est identifié. Pour l'année 2028, le montant sera ajusté selon les interventions effectuées en 2026.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

TEST CLIMAT

Ne s'applique pas.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ne possède pas l'expertise, les ressources humaines et matérielles nécessaires afin d'effectuer les travaux réalisés par la DSTSLI. Le refus de l'offre aurait un impact direct sur le budget d'opération de *Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles* en raison des investissements majeurs nécessaires afin de maintenir les services à l'interne

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Reddition de compte annuelle selon l'encadrement administratif C-RF-DG-P-19-001.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec. À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Véronique BELPAIRE, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Patricia PLANTE, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Martin MOUSSEAU, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

Patricia PLANTE, 24 septembre 2026
Martin MOUSSEAU, 24 septembre 2026
Véronique BELPAIRE, 24 septembre 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine PATOINE
agente de développement

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-09-23

Karyne ST-PIERRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc. arrondissements

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.05

2026/11/03
19:00

Dossier # : 1263692003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C 11.4), l'offre de l'Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de prendre en charge l'offre de services d'une équipe de travaux publics dédiée en soutien aux enjeux liés à l'itinérance aux autres arrondissements de la Ville de Montréal (Brigade sociale), et ce, pour la période du 3 novembre 2026 au 31 décembre 2028.

Il est recommandé :

D'accepter, en vertu de l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension de prendre en charge les activités de nettoyage des campements du 3 novembre 2026 au 31 décembre 2028.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-10-20 11:24

Signataire : Valérie G GAGNON

_____

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1263692003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C 11.4), l'offre de l'Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de prendre en charge l'offre de services d'une équipe de travaux publics dédiée en soutien aux enjeux liés à l'itinérance aux autres arrondissements de la Ville de Montréal (Brigade sociale), et ce, pour la période du 3 novembre 2026 au 31 décembre 2028.

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4), le présent sommaire recommande d'accepter l'offre de service de l'Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de prendre en charge les activités de propreté des campements du 3 novembre 2026 au 31 décembre 2028.
Dans l'Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, l'accompagnement des travaux publics pour les interventions de propreté en lien avec la cohabitation sur le domaine public se fait via une équipe stable, formée et sensibilisée. La mise en place récente de cette équipe est supportée par une collaboration étroite avec le Bureau de lutte contre l'itinérance ainsi qu'avec l'Arrondissement de Ville-Marie. Au cours des dernières années, ces derniers ont développé le modèle actuel de ce type d'équipe spécialisée.

Cette approche permet la collaboration efficace des travaux publics avec les équipes de développement social, ÉMMIS, le SPVM ainsi que les organismes liés. L'arrondissement assure la formation du personnel affecté à ces tâches.

Suivant le succès de l'approche, il est proposé d'offrir les services de cette équipe pour l'ensemble des 19 arrondissements.
Parmi les arrondissements qui auront accepté l'offre de l'Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, des moyens de communication seront mis en place afin d'offrir des interventions ponctuelles dans les arrondissements :

- Arrondissements limitrophes lorsque requis;
- Autres arrondissements plus éloignés lors de demandes occasionnelles.

Le tout sur la base de la capacité opérationnelle de l'équipe et en collaboration avec les arrondissements concernés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA26 240086 : Offrir, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de

Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), les services d'une équipe de travaux publics en soutien aux enjeux liés à l'itinérance aux autres arrondissements de la Ville de Montréal pour une période de 12 mois débutant au printemps 2026.

DESCRIPTION

L'équipe sera gérée par la Division des parcs, infrastructures vertes et verdissement de l'Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et interviendra à la demande de l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. Ses mandats consisteront en des interventions en matière de propreté aux abords des campements.
La détermination des lieux de travail se fera conjointement entre les équipes de l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et les gestionnaires de l'Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

L'équipe sera composée de six (6) personnes et disposera de quatre (4) véhicules, afin d'assurer une efficacité maximale sur le terrain. L'horaire de travail sera de jour, du mardi au vendredi.

JUSTIFICATION

Face à l'augmentation du nombre de campements, à la hausse des demandes des arrondissements et à l'élargissement du territoire à desservir, le modèle actuel, basé sur un seul pôle de service, atteint désormais ses limites. Il devient nécessaire d'améliorer la rapidité, la prévisibilité et la capacité d'intervention. Pour répondre à cette réalité, la Ville met en place une nouvelle organisation composée de deux pôles de services spécialisés :
• Un pôle Sud, sous la responsabilité de l'Arrondissement de Ville-Marie;
• Un pôle Nord, sous la responsabilité de l'Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

Cette nouvelle structure permettra de couvrir l'ensemble des 19 arrondissements montréalais tout en maintenant les services actuellement offerts, soit la propreté aux abords des campements, le désencombrement et la collaboration en situation de relocalisation de campements, lorsque requis.

Les bénéfices attendus sont nombreux :

• Une meilleure couverture du territoire montréalais;
• Une augmentation de la capacité d'intervention;
• La possibilité de déployer deux brigades simultanément;
• Une réduction des temps de déplacement;
• Un soutien accru aux arrondissements;
• Une meilleure prévisibilité des opérations;
• Un partage de l'expertise et des responsabilités entre les arrondissements porteurs.

Bien que l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles dispose d'équipes de travaux publics pouvant effectuer des interventions de propreté, le nombre d'interventions, moindre sur notre territoire, ne justifie pas toujours la formation et la création d'équipes dédiées locales en soutien aux enjeux liés à l'itinérance.

Une équipe complémentaire mobile, présente selon les besoins est une solution qui permet d'assurer des interventions adaptées par du personnel adéquatement formé pour assurer la sécurité autant des travailleurs et travailleuses que de la clientèle présente. Elle contribuera en parallèle à assurer la continuité des interventions régulières de propreté dans l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, qui, autrement, doit occasionnellement mobiliser les équipes régulières pour les affecter à des tâches non planifiées. De plus, elle permettra une utilisation plus judicieuse du matériel roulant affecté à

ces activités.

En vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) : Un conseil d'arrondissement peut, aux conditions qu'il détermine, fournir au conseil d'un autre arrondissement un service relié à une compétence qu'il détient. La résolution offrant cette fourniture de service prend effet à compter de l'adoption d'une résolution acceptant cette offre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce projet n'a pas d'impacts financiers pour l'Arrondissement de Rivière-des-Praires-Pointe-aux-Trembles.

AGIR POUR MONTRÉAL 2026-2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de la priorité 19 du Plan stratégique Montréal 2030 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

TEST CLIMAT

Le dossier n'influence ni la carboneutralité, ni les vulnérabilités climatiques.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Cette initiative contribue à l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation d'itinérance ou vivant avec de multiples vulnérabilités, notamment celles confrontées à l'exclusion sociale, à la marginalisation ou à la discrimination.
Elle favorise une collaboration étroite entre les Travaux publics, les équipes de développement social, ÉMMIS, le SPVM et les organismes partenaires. L'arrondissement s'assure que le personnel affecté à ces interventions bénéficie d'une formation adaptée.

Cette équipe mobile complémentaire, déployée selon les besoins, permet ainsi d'offrir des interventions sécuritaires et adaptées, tant pour le personnel que pour les personnes concernées.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La prise en charge des activités de propreté des campements du 3 novembre 2026 au 31 décembre 2028 par l'Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 20 octobre 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frederic BLAIS
chef de division - voirie - arrondissement

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-20

Thomas RIVARD
Directeur des travaux publics

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.06

2026/11/03
19:00

Dossier # : 1264860010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2027

Il est recommandé :
De désigner les dates et les lieux où se tiendront les séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2027, tel qu'il suit :

Dates	Quartier	Lieux
2 février	Rivière-des-Prairies	Centre récréatif RDP, situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis
9 mars	Pointe-aux-Trembles	Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est
6 avril	Rivière-des-Prairies	Centre récréatif RDP, situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis
4 mai	Pointe-aux-Trembles	Maison du Citoyen, situé au 12090, rue Notre-Dame Est
1er juin	Rivière-des-Prairies	Centre récréatif RDP, situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis
6 juillet	Pointe-aux-Trembles	Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est
7 septembre	Rivière-des-Prairies	Centre récréatif RDP, situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis
5 octobre	Pointe-aux-Trembles	Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est
2 novembre	Rivière-des-Prairies	Centre récréatif RDP, situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis
7 décembre	Pointe-aux-Trembles	Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-10-29 16:04

Signataire : Valérie G GAGNON

_____

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1264860010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2027

CONTENU

CONTEXTE

Avant le début de la nouvelle année, il y a lieu de demander au conseil d'arrondissement de statuer sur les dates et les lieux à désigner afin de lui permettre de siéger lors de ses séances ordinaires et extraordinaires et de disposer à ce titre, des installations et moyens techniques nécessaires à cette fin.
Il est également important de fixer d'avance les lieux où le conseil d'arrondissement tiendra ses séances afin de mieux informer la population et faciliter ainsi la participation des citoyens à la vie démocratique municipale tout en limitant les conflits d'horaires en lien avec le calendrier des activités sociales et culturelles offertes aux citoyens.
De plus, depuis juin 2006, le conseil d'arrondissement tient ses séances ordinaires en alternance, dans les quartiers de Rivière-des-Prairies et de Pointe-aux-Trembles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Considérant que le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles est le plus vaste de la Ville de Montréal et qu'il est constitué de deux quartiers géographiquement éloignés, le choix d'un endroit dans chacun des quartiers, est avantageux pour les citoyens, ainsi que pour la visibilité de l'arrondissement, à savoir le Centre Récréatif de RDP et la Maison du citoyen.
Les séances ordinaires du conseil d'arrondissement seront tenues en alternance dans chacun des quartiers, soit :

Dates	Quartier	Lieux
2 février	Rivière-des-Prairies	Centre récréatif RDP, situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis
9 mars	Pointe-aux-Trembles	Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est
6 avril	Rivière-des-Prairies	Centre récréatif RDP, situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis
4 mai	Pointe-aux-Trembles	Maison du Citoyen, situé au 12090, rue Notre-Dame Est
1er juin	Rivière-des-Prairies	Centre récréatif RDP, situé au 7650, boulevard Maurice-

		Duplessis
6 juillet	Pointe-aux-Trembles	Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est
7 septembre	Rivière-des-Prairies	Centre récréatif RDP, situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis
5 octobre	Pointe-aux-Trembles	Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est
2 novembre	Rivière-des-Prairies	Centre récréatif RDP, situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis
7 décembre	Pointe-aux-Trembles	Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est

JUSTIFICATION

L'article 2 du Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA22-30103) mentionne ceci :
" Le conseil tient ses séances ordinaires le premier mardi de chaque mois, à l'exception du mois de mars où la séance se tient le deuxième mardi, ainsi que des mois de janvier et août, au cours desquels le conseil ne tient aucune séance ordinaire, et les séances ont lieu à dix-neuf heures (19 h 00) à l'endroit désigné par résolution du conseil. Si le jour fixé pour une séance ordinaire se trouve être un jour de fête, la séance est tenue le jour juridique suivant."

Ainsi, en vertu de cet article, la séance du mois de mars se tiendra le 9 mars, soit le 2e mardi du mois.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Coûts inhérents à la mise en place et au montage des salles, à la sonorisation, la Web diffusion, au démontage suite à la séance du conseil et frais de location de salles et d'équipements, le cas échéant.
Ces dépenses sont prévues au budget de fonctionnement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des objectifs de Montréal 2030 car il permet d'accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner. Il permet d'offrir une expérience citoyenne simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens.

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Affichage d'un avis public sur le site Web de l'arrondissement, conformément au règlement RCA23-30115

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Karyne ST-PIERRE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Karyne ST-PIERRE, 21 septembre 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie BOISVERT
Secrétaire Recherchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-09-18

Joëlle CARRIÈRE-HUBERT
directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.07

2026/11/03
19:00

Dossier # : 1265298024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Majorer la dotation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles par l'entremise de la réserve du passif envrionnemental pour un montant de 40 081,54 $ (taxes au net) pour des services professionnels pour compléter le projet d'extraction de biogaz tel qu'il a été réalisé les dernières années en arrière de la 52e Avenue.

Il est recommandé :

- De majorer la dotation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, par l'entremise de la réserve du passif environnemental pour un montant total de 40 081,54 $ (taxes au net) pour des services professionnels pour compléter le projet d'extraction de biogaz tel qu'il a été réalisé les dernières années en arrière de la 52e Avenue;

- Cette dépense est assumée à 100 % par la ville-centre par l'entremise de la réserve du passif environnemental.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-10-29 16:03

Signataire : Valérie G GAGNON

_____

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1265298024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Majorer la dotation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles par l'entremise de la réserve du passif envrionnemental pour un montant de 40 081,54 $ (taxes au net) pour des services professionnels pour compléter le projet d'extraction de biogaz tel qu'il a été réalisé les dernières années en arrière de la 52e Avenue.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis quelques années, le Service de l'environnement de la Ville de Montréal surveille de près les propriétés du secteur résidentiel de la 52e Avenue à Pointe-aux-Prairies où du méthane, émis par des anciennes carrières et dépôts à proximité, pourrait se retrouver en souterrain. Les tests et recherches ont démontré que des concentrations de gaz s'y trouvent, et qu'afin de minimiser les impacts et assurer la sécurité de nos citoyens, la Ville de Montréal doit mettre en place une solution permanente afin d'éviter la migration du gaz vers les résidences.
En 2018, l'arrondissement a mandaté la firme Biothermica Technologies inc. pour assurer un suivi régulier des concentrations dans des résidences de la 52e Avenue. Plusieurs interventions ont été également effectuées telles que l'installation de détecteurs en continu et de la ventilation mécanique. Le suivi se poursuivra jusqu'à la mise en place d'une solution permanente.

En 2021, plusieurs tests et études ont été menés par les firmes Biothermica Technologies inc. et WSP Canada inc. pour déterminer les limites du panache de migration du biogaz et le degré de contamination sur les terrains.

En 2022, deux (2) mandats ont été confiés à WSP Canada inc. et à Biothermica Technologies inc. pour services professionnels pour le suivi des infiltrations de biogaz et la préparation des plans et devis pour la réalisation de travaux d'une tranchée d'aération pour l'évacuation de gaz en arrière de la 52e Avenue.

En 2025, la déconstruction de la maison acquise par la Ville a été réalisée afin de permettre la réalisation des travaux de la tranchée, il y a lieu de compléter le projet d'extraction de biogaz pour la sécurité des citoyens tant que les travaux ne sont pas réalisés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM21 0447 - 1211528005 - Majorer la dotation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles par l'entremise de la réserve du passif environnemental pour un montant

total de 171 506,66 $, avant taxes, pour des services professionnels pour le suivi des infiltrations de biogaz et la préparation des plans et devis pour la réalisation de travaux d'une tranchée d'aération pour l'évacuation de gaz en arrière de la 52e avenue
CM22 0973 - De majorer la dotation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, par l'entremise de la réserve du passif environnemental pour un montant total de 80 867,06 $, avant taxes, pour des services professionnels pour le suivi des infiltrations de biogaz et la préparation des plans et devis pour la réalisation de travaux d'une tranchée d'aération pour l'évacuation de gaz en arrière de la 52e Avenue.

CM25 1260 - 1254642001 - 22 septembre 2025 - Majorer la dotation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles par l'entremise de la réserve du passif environnemental pour un montant de 36 102,89 $, taxes au net, pour des services professionnels pour compléter le projet d'extraction de biogaz tel qu'il a été réalisé les dernières années en arrière de la 52e Avenue.

DESCRIPTION

À la suite des recherches et tests effectués à plusieurs endroits durant l'année 2021, il s'avère que la solution initialement retenue de construire une tranchée tout le long d'une ruelle appartenant à la Ville de Montréal et qui longe les propriétés de la 52e Avenue n'est pas suffisante pour contrer la migration des biogaz. En effet, les limites du site vont au-delà de la ruelle appartenant à la Ville. Plusieurs scénarios sont actuellement à l'étude pour régler la problématique de migration de biogaz de façon définitive.
Considérant que les travaux prévus initialement pour 2021 ont été repoussés, des solutions de pompage temporaire ont dû être mises en place dans la ruelle par la firme WSP Canada inc. à la demande de la Ville pour l'hiver 2021, afin éviter la migration à l'intérieur des résidences comme observée lors des années précédentes.

Également, un suivi des concentrations par la firme Biothermica Technologies inc. devra se poursuivre de façon régulière en attendant la réalisation des travaux. Aussi, l'entretien et la calibration des équipements en place dans les résidences devront être assurés.

En attendant la réalisation des travaux de la tranchée, il y a lieu de compléter le projet d'extraction de biogaz pour la sécurité des citoyens.

JUSTIFICATION

D'un point de vue de la sécurité des citoyens, le projet d'extraction de biogaz, tel qu'il a été réalisé les dernières années, est en effet un projet qui doit être complété en raison des risques d'accumulation de biogaz dans les résidences. Il faut donc qu'un mandat soit donné avant la fin de l'année pour que ce suivi soit réalisé par un consultant externe. Le Service de l'environnement assure l'accompagnement technique auprès de l'arrondissement.
Les questions administratives en lien avec l'obtention du budget auprès de la réserve du passif (qui permettra de financer les coûts associés à cette extraction et ce suivi) sont de la responsabilité de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant des honoraires estimés par le Service de l'environnement, section soutien technique pour les sols contaminés, Direction de la gestion des matières résiduelles et infrastructures est le suivant :
Montant hors taxes : 33 197,77 $
Contingences (15 %) : 4 979,67 $
Grand total : 38 177,44 $
Total (taxes au net) : 40 081,54 $
Total (avec taxes) : 43 894,51 $

Il est à noter que l'arrondissement de RDP/PAT, responsable de l'exécution du projet, devra faire une reddition de compte trimestrielle au Service de l'environnement sur les dépenses effectuées au cours de l'année.
Le montant maximal est une estimation et pourrait être moindre si les dépenses finales sont inférieures aux prévisions.
Cette dépense est assumée à 100 % par la ville centre, à même la réserve du passif environnemental des sites contaminés de la Ville de Montréal.

Le numéro d'imputation BF de l'arrondissement RDP-PAT
: 2424.0010000.303780.03003.54301.000000.0000.002876.051394.00000.00000

AGIR POUR MONTRÉAL 2026-2030

Le dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030 pour les orientations suivantes:
.Orientation 1: Des milieux de vie exceptionnels pour la population;
.Orientation 5: Une ville verte, résiliente et durable.
Le principal résultat/bénéfice attendu est d'éliminer les risques d'accumulation de biogaz dans les résidences

TEST CLIMAT

S.O

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'autorisation du virement pour ces mandats de services professionnels permettra de compléter le projet d'extraction de biogaz tel qu'il a été réalisé les dernières années. Ce projet aura un impact positif sur la qualité de vie des résidents de la 52e Avenue.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suivi des concentrations : en continu.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l’évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Nilany SINNATHURAI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Karine AVARD, Service de l’environnement et de la transition écologique
Claire MERCKAERT, Service de l’environnement et de la transition écologique
Veronique DALLAIRE, Service de l’environnement et de la transition écologique
Josee VILLENEUVE, Service de l’environnement et de la transition écologique
Daniel LAGOS, Service de l’environnement et de la transition écologique

Lecture :

Josee VILLENEUVE, 21 octobre 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdelwahid BEKKOUCHE
chef(fe) de division - etudes techniques en arrondissement

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-21

Luc CASTONGUAY
Directeur

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.08

2026/11/03
19:00

Dossier # : 1268559006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la modification de la source de financement de la subvention reçue dans le cadre de la Stratégie régionale de financement du plein air - Phase 1, pour un montant total de 81 016,85 $ net de ristourne.

Il est recommandé :
D'autoriser la modification de la source de financement de la subvention reçue dans le cadre de la Stratégie régionale de financement du plein air - Phase 1, pour un montant total de 81 016,85 $ net de ristourne.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-10-23 13:49

Signataire : Valérie G GAGNON

_____

directeur(-trice) - arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1268559006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la modification de la source de financement de la subvention reçue dans le cadre de la Stratégie régionale de financement du plein air - Phase 1, pour un montant total de 81 016,85 $ net de ristourne.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de l'entente relative à la **Stratégie régionale de financement du plein air – Phase 1**, conclue entre la Ville de Montréal, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et Loisir et Sport Lanaudière, l'Arrondissement s'est engagé à procéder aux aménagements et aux acquisitions nécessaires au déploiement et au soutien des pratiques de plein air sur son territoire, notamment en ce qui concerne les équipements et les véhicules requis pour les opérations, l'accueil des clientèles et la sécurité des usagers.

Le montant actuellement affecté au surplus du budget de fonctionnement totalise 193 717,70 $. De ce montant, une somme de 81 016,85 $, net de ristourne, est maintenant requise afin de finaliser l'achat d'un camion.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 30 06 0156	1258559002	Autoriser l'affectation des surplus de gestion de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles au montant de 193 717,70 $, entourant le financement reçu dans le cadre de la Stratégie régionale de financement du plein air - Phase 1, entre l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et Loisir et Sport Lanaudière. Approuver les virements de crédits au montant de 193 717,70 $.
CA24 30 02 0025	1238559008	Demander au comité exécutif, en vertu de l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de modifier le budget de la Ville, volet budget de fonctionnement, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de l'aide financière de 116 230,05 $ dans le cadre de la Stratégie régionale de financement du plein air Lanaudois auquel participe l'arrondissement pour le projet du corridor Saint-Laurent.
CA22 30 12 0365	1223163001	Autoriser l'entente de collaboration entre la Ville de Montréal, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et Loisir et Sport Lanaudière dans le cadre de la stratégie régionale de

		financement plein air - Phase 1. Autoriser madame Valérie Laforest, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer l'entente.
CA22 30 04 0071	1223163001	Autoriser l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles à s'engager à contribuer au montage financier, correspondant à la somme maximale de 83 257,52 $, dans le cadre de la stratégie régionale de financement du plein air Lanaudois auquel participe l'arrondissement pour le projet du corridor Saint-Laurent ainsi qu'au respect des autres clauses relatives à l'utilisation des fonds et des équipements acquis, conformément aux exigences du ministère du Tourisme. Autoriser l'affectation des surplus de gestion de l'arrondissement au montant de 83 257,52 $.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à faire modifier la source de financement afin de permettre l'affectation de 81 016,85 $, taxes incluses, pour l'acquisition d'un véhicule destiné aux opérations de plein air.

JUSTIFICATION

Affecter une somme de 81 016,85 $, taxes incluses, afin de procéder au paiement du SMRA pour l'acquisition d'un véhicule destiné aux opérations de plein air.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin de procéder au remboursement de **81 016,85 $** au **SMRA** pour l'acquisition d'un véhicule destiné aux opérations de plein air, il est nécessaire de modifier la source de financement initialement prévue.

L'acquisition ayant été effectuée par le SMRA à même ses budgets d'immobilisations, le financement prévu par l'arrondissement sous forme d'une affectation au budget de fonctionnement doit être transféré vers une **affectation en immobilisations**. Cette modification permettra d'harmoniser la source de financement avec la nature de la dépense et de procéder au remboursement du SMRA.

AGIR POUR MONTRÉAL 2026-2030

N/A

TEST CLIMAT

1. Le dossier est cohérent avec la carboneutralité de la Ville, et la réduction des vulnérabilités climatiques.
Volet Carboneutralité (Atténuation) : Ce dossier est pleinement cohérent avec l'objectif de carboneutralité de la Ville de Montréal. L'achat de ce véhicule électrique permet de remplacer un véhicule à essence ou diesel et d'agrandir la flotte avec une technologie zéro émission. Cette acquisition contribue directement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) liées aux activités municipales et soutient l'atteinte des cibles du Plan climat de la Ville.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut de procéder à l'affectation du montant requis, le paiement du véhicule ne pourra être finalisé auprès du SMRA, ce qui entraînera l'annulation de la transaction.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Paiement au SMRA et livraison/réception du véhicule.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Martine HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Eve LAVIOLETTE
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-20

Karyne ST-PIERRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc. arrondissements

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.02

2026/11/03
19:00

Dossier # : 1267960022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement numéro RCA26-30133 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2027) » pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

IL EST RECOMMANDÉ:

D'adopter le règlement numéro RCA26-30133 intitulé: « Règlement sur la taxe relative aux services (**exercice financier 2027**) » pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-10-23 08:33

Signataire : Valérie G GAGNON

_____

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1267960022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement numéro RCA26-30133 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2027) » pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

CONTENU

CONTEXTE

En 2013, l'administration municipale de la Ville de Montréal a modifié son approche budgétaire en cédant aux arrondissements un espace fiscal. Afin de pouvoir utiliser cet espace fiscal nécessaire à la confection du budget, l'arrondissement se doit d'adopter un règlement imposant une taxe relative aux services.

Pour l'exercice financier 2027, l'arrondissement va diminuer son taux de taxe relative aux services. Notre taux passera de 7,14 sous par 100 $ d'évaluation à 7,04 sous par 100 $ d'évaluation. La part de la taxe relative aux services de l'arrondissement équivaut à environ 10 % de la taxe globale annuelle pour les citoyens.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Il est demandé au conseil d'arrondissement d'adopter le règlement RCA26-30133, imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2027) pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

JUSTIFICATION

Cette taxe locale de services de 0,0704 $ / 100 $ d'évaluation équivaut à 14 335 700 $ répartis comme suit: 4 857 200 $ représentant l'espace fiscal cédé par la Ville centre en 2013 et 9 478 500 $ représentant une somme qui est nécessaire à l'équilibre budgétaire de l'arrondissement en 2027 et au maintien d'une réserve pour imprévus et grands projets au bénéfice des citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle alors qu'il est rédigé dans le but de déposer des documents administratifs au CA de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roselynn MYRTIL
chef(fe) de division - ressources financieres, materielles et informationnelles (arrond.)

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-19

Joëlle CARRIÈRE-HUBERT
directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.02

2026/11/03
19:00

Dossier # : 1267960022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement numéro RCA26-30133 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2027) » pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

IL EST RECOMMANDÉ:

D'adopter le règlement numéro RCA26-30133 intitulé: « Règlement sur la taxe relative aux services (**exercice financier 2027**) » pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-10-23 08:33

Signataire : Valérie G GAGNON

_____

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1267960022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement numéro RCA26-30133 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2027) » pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

CONTENU

CONTEXTE

En 2013, l'administration municipale de la Ville de Montréal a modifié son approche budgétaire en cédant aux arrondissements un espace fiscal. Afin de pouvoir utiliser cet espace fiscal nécessaire à la confection du budget, l'arrondissement se doit d'adopter un règlement imposant une taxe relative aux services.

Pour l'exercice financier 2027, l'arrondissement va diminuer son taux de taxe relative aux services. Notre taux passera de 7,14 sous par 100 $ d'évaluation à 7,04 sous par 100 $ d'évaluation. La part de la taxe relative aux services de l'arrondissement équivaut à environ 10 % de la taxe globale annuelle pour les citoyens.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Il est demandé au conseil d'arrondissement d'adopter le règlement RCA26-30133, imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2027) pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

JUSTIFICATION

Cette taxe locale de services de 0,0704 $ / 100 $ d'évaluation équivaut à 14 335 700 $ répartis comme suit: 4 857 200 $ représentant l'espace fiscal cédé par la Ville centre en 2013 et 9 478 500 $ représentant une somme qui est nécessaire à l'équilibre budgétaire de l'arrondissement en 2027 et au maintien d'une réserve pour imprévus et grands projets au bénéfice des citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle alors qu'il est rédigé dans le but de déposer des documents administratifs au CA de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roselynn MYRTIL
chef(fe) de division - ressources financieres, materielles et informationnelles (arrond.)

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-19

Joëlle CARRIÈRE-HUBERT
directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.04

2026/11/03
19:00

Dossier # : 1264860012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement numéro RCA26-30134 intitulé : « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2027) »

Il est recommandé :
De donner suite à la procédure d'adoption du règlement numéro RCA26-30134 intitulé : « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2027) »

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-10-20 18:33

Signataire : Valérie G GAGNON

_____

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1264860012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement numéro RCA26-30134 intitulé : « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2027) »

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement procède annuellement à la révision de ses tarifs afin de tenir compte de l'indexation ou encore afin de mettre à jour certains tarifs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 30 12 0348 - 4 décembre 2025 - Adoption du règlement numéro RCA25-30130 intitulé : « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2026)

DESCRIPTION

Les modifications sont expliqués dans la colonne Justification du Tableau des tarifs qui se trouve en pièce jointe. En résumé, les modifications sont les suivantes :

- La plupart des tarifs ont été majorés de 3 % pour tenir compte de la hausse prévue de l'IPC 2027
- Un nouveau est ajouté à l'article 6 permettant ainsi de tarifer l'analyse préliminaire d'une demande d'exemption de fournir le nombre d'unités de stationnement qui est exigée par le Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel que modifié).
- Les tarifs aux articles 16, 18, 22, 31, 32 et 33 (anciens 15, 17, 21, 30, 31 et 32) sont augmentés de montant additionnel de 1% (pour un total de 4 %), et ce, afin de tenir compte des frais de transaction qui sont chargés par la nouvelle plate-forme de réservation en ligne des plateaux sportifs.
- L'article 24 (ancien 23) est augmenté de 5 % afin d'harmoniser la tarification des terrains sportifs extérieurs avec les autres arrondissements.

Le tableau comparatif 2026 vs 2027, est en pièce jointe au présent dossier afin de démontrer les modifications apportées au règlement pour l'année 2027.

La version finale du règlement et les annexes se trouvent dans le document juridique.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

N/A, car il s'agit d'un dossier administratif

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suivi de la procédure d'adoption habituelle d'adoption du règlement par le conseil d'arrondissement.
Publication d'un avis public relativement à l'entrée en vigueur du règlement sur le site web de l'arrondissement, conformément au règlement RCA23-30115
Ajustement des tarifs modifiés.
Entrée en vigueur du règlement : 1er janvier 2027.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Karyne ST-PIERRE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Luc CASTONGUAY, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Maika BERNATCHEZ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Thomas RIVARD, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Thomas RIVARD, 16 octobre 2026
Martine HÉBERT, 16 octobre 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie BOISVERT
Secrétaire Recherchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-15

Joëlle CARRIÈRE-HUBERT
directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.04

2026/11/03
19:00

Dossier # : 1264860012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement numéro RCA26-30134 intitulé : « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2027) »

Il est recommandé :
De donner suite à la procédure d'adoption du règlement numéro RCA26-30134 intitulé : « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2027) »

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-10-20 18:33

Signataire : Valérie G GAGNON

_____

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1264860012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement numéro RCA26-30134 intitulé : « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2027) »

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement procède annuellement à la révision de ses tarifs afin de tenir compte de l'indexation ou encore afin de mettre à jour certains tarifs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 30 12 0348 - 4 décembre 2025 - Adoption du règlement numéro RCA25-30130 intitulé : « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2026)

DESCRIPTION

Les modifications sont expliqués dans la colonne Justification du Tableau des tarifs qui se trouve en pièce jointe. En résumé, les modifications sont les suivantes :

- La plupart des tarifs ont été majorés de 3 % pour tenir compte de la hausse prévue de l'IPC 2027
- Un nouveau est ajouté à l'article 6 permettant ainsi de tarifer l'analyse préliminaire d'une demande d'exemption de fournir le nombre d'unités de stationnement qui est exigée par le Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel que modifié).
- Les tarifs aux articles 16, 18, 22, 31, 32 et 33 (anciens 15, 17, 21, 30, 31 et 32) sont augmentés de montant additionnel de 1% (pour un total de 4 %), et ce, afin de tenir compte des frais de transaction qui sont chargés par la nouvelle plate-forme de réservation en ligne des plateaux sportifs.
- L'article 24 (ancien 23) est augmenté de 5 % afin d'harmoniser la tarification des terrains sportifs extérieurs avec les autres arrondissements.

Le tableau comparatif 2026 vs 2027, est en pièce jointe au présent dossier afin de démontrer les modifications apportées au règlement pour l'année 2027.

La version finale du règlement et les annexes se trouvent dans le document juridique.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

N/A, car il s'agit d'un dossier administratif

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suivi de la procédure d'adoption habituelle d'adoption du règlement par le conseil d'arrondissement.
Publication d'un avis public relativement à l'entrée en vigueur du règlement sur le site web de l'arrondissement, conformément au règlement RCA23-30115
Ajustement des tarifs modifiés.
Entrée en vigueur du règlement : 1er janvier 2027.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Karyne ST-PIERRE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Luc CASTONGUAY, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Maika BERNATCHEZ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Thomas RIVARD, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Thomas RIVARD, 16 octobre 2026
Martine HÉBERT, 16 octobre 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie BOISVERT
Secrétaire Recherchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-15

Joëlle CARRIÈRE-HUBERT
directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.06

2026/11/03
19:00

Dossier # : 1267960030

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement d'emprunt numéro RCA26-E199-1 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 950 000 $ pour l'acquisition d'une collection d'objets diversifiés dans le cadre du Projet Espace Rivière à l'arrondissement Rivière-des-Prairie-Pointe-aux-Trembles, afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 1 050 000 $ ».

IL EST RECOMMANDÉ :
D'adopter le règlement d'emprunt RCA26-E199-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 950 000 $ pour l'acquisition d'une collection d'objets diversifiés dans le cadre du Projet Espace Rivière à l'arrondissement Rivière-des-Prairie-Pointe-aux-Trembles, afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 1 050 000 $ ».

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-10-20 18:37

Signataire : Valérie G GAGNON

_____

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1267960030

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement d'emprunt numéro RCA26-E199-1 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 950 000 $ pour l'acquisition d'une collection d'objets diversifiés dans le cadre du Projet Espace Rivière à l'arrondissement Rivière-des-Prairie-Pointe-aux-Trembles, afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 1 050 000 $ ».

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour but l'adoption d'un règlement d'emprunt modifiant un règlement d'emprunt le Règlement autorisant un emprunt de 950 000 $ pour la collection d'objets diversifiés du projet Espace Rivière RCA26-E199 afin d'augmenter le montant d'emprunt à 1 050 000 $ dans le cadre du Projet Espace Rivière.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 3010 0246 - De présenter le programme décennal d'immobilisations (PDI) pour les années 2027 à 2036 et approbation de la liste des projets le constituant en séance extraordinaire du conseil d'arrondissement le 6 octobre 2026.
CA26 3003 0054 - D'adopter le règlement d'emprunt numéro RCA26-E199 intitulé : " Règlement autorisant un emprunt de 950 000 $ pour l'acquisition d'une collection d'objets diversifiés dans le cadre du Projet Espace Rivière à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles."

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt modifiant le règlement autorisant un emprunt de 950 000 $ pour la collection d'objets diversifiés du Projet Espace Rivière RCA26-E199 afin d'augmenter le montant du règlement à 1 050 000 $.
Cette augmentation de 100 000 $ a pour but de finaliser le financement pour la collection d'objets diversifiés du Projet Espace Rivière dans le cadre du PDI 2027-2036.

JUSTIFICATION

L'adoption du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation des projets prévus au programme décennal d'immobilisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le but de ce dossier est d'augmenter le règlement RCA26-E199 d'un montant de 100 000 $ le faisant passer d'un montant de 950 000 $ à 1 050 000 $ pour répondre au besoin de financement en fonction du PDI 2027-2036.

	Report	2027	2028	2029	Total
Espace Rivière				**100 000 $**	**100 000 $**

AGIR POUR MONTRÉAL 2026-2030

Ce dossier contribue à l'orientation 6 : Une administration publique performante afin d'assurer une gestion rigoureuse et responsable des finances publiques.

TEST CLIMAT

Le dossier n'influence ni la carboneutralité, ni les vulnérabilités climatiques.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Ce dossier ne touche pas à l'équité, inclusion et lutte contre les discriminations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La présente modification du règlement d'emprunt RCA26-E199 est nécessaire pour mettre en oeuvre l'acquisition d'une collection d'objets diversifiés du Projet Espace Rivière dans le cadre du programme décennal 2027-2036 de l'arrondissement.
Sans ce règlement, l'acquisition d'une collection d'objets diversifiés dans le cadre du Projet Espace Rivière devront être décalés et l'ensemble des projets pourraient ne pas se réaliser.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement

- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement
- Tenue d'un registre
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt
- Processus d'appel d'offres
- Octroi de contrat

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roselynn MYRTIL
chef(fe) de division - ressources financieres, materielles et informationnelles (arrond.)

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-19

Joëlle CARRIÈRE-HUBERT
Directrice des services administratifs et du greffe

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.06

2026/11/03
19:00

Dossier # : 1267960030

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement d'emprunt numéro RCA26-E199-1 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 950 000 $ pour l'acquisition d'une collection d'objets diversifiés dans le cadre du Projet Espace Rivière à l'arrondissement Rivière-des-Prairie-Pointe-aux-Trembles, afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 1 050 000 $ ».

IL EST RECOMMANDÉ :
D'adopter le règlement d'emprunt RCA26-E199-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 950 000 $ pour l'acquisition d'une collection d'objets diversifiés dans le cadre du Projet Espace Rivière à l'arrondissement Rivière-des-Prairie-Pointe-aux-Trembles, afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 1 050 000 $ ».

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-10-20 18:37

Signataire : Valérie G GAGNON

_____

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1267960030

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement d'emprunt numéro RCA26-E199-1 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 950 000 $ pour l'acquisition d'une collection d'objets diversifiés dans le cadre du Projet Espace Rivière à l'arrondissement Rivière-des-Prairie-Pointe-aux-Trembles, afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 1 050 000 $ ».

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour but l'adoption d'un règlement d'emprunt modifiant un règlement d'emprunt le Règlement autorisant un emprunt de 950 000 $ pour la collection d'objets diversifiés du projet Espace Rivière RCA26-E199 afin d'augmenter le montant d'emprunt à 1 050 000 $ dans le cadre du Projet Espace Rivière.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 3010 0246 - De présenter le programme décennal d'immobilisations (PDI) pour les années 2027 à 2036 et approbation de la liste des projets le constituant en séance extraordinaire du conseil d'arrondissement le 6 octobre 2026.
CA26 3003 0054 - D'adopter le règlement d'emprunt numéro RCA26-E199 intitulé : " Règlement autorisant un emprunt de 950 000 $ pour l'acquisition d'une collection d'objets diversifiés dans le cadre du Projet Espace Rivière à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles."

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt modifiant le règlement autorisant un emprunt de 950 000 $ pour la collection d'objets diversifiés du Projet Espace Rivière RCA26-E199 afin d'augmenter le montant du règlement à 1 050 000 $.
Cette augmentation de 100 000 $ a pour but de finaliser le financement pour la collection d'objets diversifiés du Projet Espace Rivière dans le cadre du PDI 2027-2036.

JUSTIFICATION

L'adoption du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation des projets prévus au programme décennal d'immobilisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le but de ce dossier est d'augmenter le règlement RCA26-E199 d'un montant de 100 000 $ le faisant passer d'un montant de 950 000 $ à 1 050 000 $ pour répondre au besoin de financement en fonction du PDI 2027-2036.

	Report	2027	2028	2029	Total
Espace Rivière				**100 000 $**	**100 000 $**

AGIR POUR MONTRÉAL 2026-2030

Ce dossier contribue à l'orientation 6 : Une administration publique performante afin d'assurer une gestion rigoureuse et responsable des finances publiques.

TEST CLIMAT

Le dossier n'influence ni la carboneutralité, ni les vulnérabilités climatiques.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Ce dossier ne touche pas à l'équité, inclusion et lutte contre les discriminations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La présente modification du règlement d'emprunt RCA26-E199 est nécessaire pour mettre en oeuvre l'acquisition d'une collection d'objets diversifiés du Projet Espace Rivière dans le cadre du programme décennal 2027-2036 de l'arrondissement.
Sans ce règlement, l'acquisition d'une collection d'objets diversifiés dans le cadre du Projet Espace Rivière devront être décalés et l'ensemble des projets pourraient ne pas se réaliser.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement

- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement
- Tenue d'un registre
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt
- Processus d'appel d'offres
- Octroi de contrat

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roselynn MYRTIL
chef(fe) de division - ressources financieres, materielles et informationnelles (arrond.)

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-19

Joëlle CARRIÈRE-HUBERT
Directrice des services administratifs et du greffe

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.08

2026/11/03
19:00

Dossier # : 1267960026

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement RCA26-E200 autorisant un emprunt de 14 564 000 $ afin de financer les travaux de voirie prévus au Programme de réfection routière

IL EST RECOMMANDÉ :
D'adopter le règlement d'emprunt RCA26-E200 intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 14 564 000 $ afin de financer les travaux de voirie prévus au Programme de réfection routière".

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-10-20 18:42

Signataire : Valérie G GAGNON

_____

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1267960026

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement RCA26-E200 autorisant un emprunt de 14 564 000 $ afin de financer les travaux de voirie prévus au Programme de réfection routière

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour but l'adoption d'un règlement d'emprunt de 14 564 000 $ pour des travaux de voirie pour le programme de réfection routière.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 3010 0246 - De présenter le programme décennal d'immobilisations (PDI) pour les années 2027 à 2036 et approbation de la liste des projets le constituant en séance extraordinaire du conseil d'arrondissement le 6 octobre 2026.

DESCRIPTION

Adoption d'un règlement d'emprunt de 14 564 000 $ pour des travaux de voirie dans le cadre du programme de réfection routière inscrit au programme décennal d'immobilisation PDI 2027-2036 de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

L'adoption du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation des projets prévus au programme décennal d'immobilisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.
Suite à l'approbation du PDI 2027-2036 le financement requis pour les 3 prochaines années est le suivant :

	Report	2027	2028	2029	Total
Programme réfection	1 893 000 $	4 659 000 $	4 000 000 $	4 012 000 $	14 564 000 $

routière					

Une partie de l'emprunt, non supérieure à 10 % du montant de la dépenses prévue par le règlement d'emprunt en vigueur, peut être destinée à renflouer le budget de fonctionnement de l'arrondissement de tout ou partie des sommes engagées, avant l'entrée en vigueur du règlement, relativement à l'objet de celui-ci, conformément à la loi.

AGIR POUR MONTRÉAL 2026-2030

Ce dossier contribue à l'orientation 6 : Une administration publique performante afin d'assurer une gestion rigoureuse et responsable des finances publiques.

TEST CLIMAT

Le dossier n'influence ni la carboneutralité, ni les vulnérabilités climatiques.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Ce dossier ne touche pas à l'équité, inclusion et lutte contre les discriminations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le présent règlement d'emprunt est nécessaire pour mettre en oeuvre le programme de réfection routière dans le cadre du programme décennal 2027-2036 de l'arrondissement. Sans ce règlement, les projets prévus dans le cadre du programme de réfection routière devront être décalés et l'ensemble des projets pourraient ne pas se réaliser.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement

- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt
- Processus d'appel d'offres
- Octroi de contrat

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Martine HÉBERT, 15 octobre 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roselynn MYRTIL
chef(fe) de division - ressources financieres, materielles et informationnelles (arrond.)

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-19

Joëlle CARRIÈRE-HUBERT
Directrice des services administratifs et du greffe

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.08

2026/11/03
19:00

Dossier # : 1267960026

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement RCA26-E200 autorisant un emprunt de 14 564 000 $ afin de financer les travaux de voirie prévus au Programme de réfection routière

IL EST RECOMMANDÉ :
D'adopter le règlement d'emprunt RCA26-E200 intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 14 564 000 $ afin de financer les travaux de voirie prévus au Programme de réfection routière".

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-10-20 18:42

Signataire : Valérie G GAGNON

_____

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1267960026

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement RCA26-E200 autorisant un emprunt de 14 564 000 $ afin de financer les travaux de voirie prévus au Programme de réfection routière

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour but l'adoption d'un règlement d'emprunt de 14 564 000 $ pour des travaux de voirie pour le programme de réfection routière.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 3010 0246 - De présenter le programme décennal d'immobilisations (PDI) pour les années 2027 à 2036 et approbation de la liste des projets le constituant en séance extraordinaire du conseil d'arrondissement le 6 octobre 2026.

DESCRIPTION

Adoption d'un règlement d'emprunt de 14 564 000 $ pour des travaux de voirie dans le cadre du programme de réfection routière inscrit au programme décennal d'immobilisation PDI 2027-2036 de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

L'adoption du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation des projets prévus au programme décennal d'immobilisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.
Suite à l'approbation du PDI 2027-2036 le financement requis pour les 3 prochaines années est le suivant :

	Report	2027	2028	2029	Total
Programme réfection	1 893 000 $	4 659 000 $	4 000 000 $	4 012 000 $	14 564 000 $

routière					

Une partie de l'emprunt, non supérieure à 10 % du montant de la dépenses prévue par le règlement d'emprunt en vigueur, peut être destinée à renflouer le budget de fonctionnement de l'arrondissement de tout ou partie des sommes engagées, avant l'entrée en vigueur du règlement, relativement à l'objet de celui-ci, conformément à la loi.

AGIR POUR MONTRÉAL 2026-2030

Ce dossier contribue à l'orientation 6 : Une administration publique performante afin d'assurer une gestion rigoureuse et responsable des finances publiques.

TEST CLIMAT

Le dossier n'influence ni la carboneutralité, ni les vulnérabilités climatiques.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Ce dossier ne touche pas à l'équité, inclusion et lutte contre les discriminations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le présent règlement d'emprunt est nécessaire pour mettre en oeuvre le programme de réfection routière dans le cadre du programme décennal 2027-2036 de l'arrondissement. Sans ce règlement, les projets prévus dans le cadre du programme de réfection routière devront être décalés et l'ensemble des projets pourraient ne pas se réaliser.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement

- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt
- Processus d'appel d'offres
- Octroi de contrat

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Martine HÉBERT, 15 octobre 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roselynn MYRTIL
chef(fe) de division - ressources financieres, materielles et informationnelles (arrond.)

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-19

Joëlle CARRIÈRE-HUBERT
Directrice des services administratifs et du greffe

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.10

2026/11/03
19:00

Dossier # : 1267960027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement RCA26-E201 autorisant un emprunt de 19 938 000 $ afin de financer les travaux dans les parcs prévus au Programme d'aménagement et réaménagement de parcs et de mise en valeur du Vieux Pointe-aux-Trembles

IL EST RECOMMANDÉ :
D'adopter le règlement d'emprunt RCA26-E201 intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 19 938 000 $ afin de financer les travaux dans les parcs prévus au Programme d'aménagement et réaménagement de parcs et de la Mise en valeur du Vieux Pointe-aux-Trembles".

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-10-20 18:41

Signataire : Valérie G GAGNON

_____

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1267960027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement RCA26-E201 autorisant un emprunt de 19 938 000 $ afin de financer les travaux dans les parcs prévus au Programme d'aménagement et réaménagement de parcs et de mise en valeur du Vieux Pointe-aux-Trembles

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour but l'adoption d'un règlement d'emprunt de 19 938 000 $ pour des travaux dans les parcs prévus pour les programmes de d'aménagement et réaménagement de parcs et mise en valeur du Vieux Pointe-aux-Trembles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 3010 0246 - De présenter le programme décennal d'immobilisations (PDI) pour les années 2027 à 2036 et approbation de la liste des projets le constituant en séance extraordinaire du conseil d'arrondissement le 6 octobre 2026.

DESCRIPTION

Adoption d'un règlement d'emprunt de 19 938 000 $ pour des travaux dans les parcs dans le cadre des programmes d'aménagement et réaménagement des parcs et de la mise en valeur du vieux Pointe-aux-Trembles inscrit au programme décennal d'immobilisation PDI 2027-2036 de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

L'adoption du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation des projets prévus au programme décennal d'immobilisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.
Suite à l'approbation du PDI 2027-2036 le financement requis pour les 3 prochaines années est le suivant :

	Report	2027	2028	2029	Total
Programme d'aménagement et réaménagement de parcs	11 100 000 $	2 975 000 $	1 581 000 $	2 739 000 $	18 395 000 $
Mise en valeur du Vieux Pointe-aux-Trembles	1 543 000 $	0 $	0 $	0 $	1 543 000 $

Une partie de l'emprunt, non supérieure à 10 % du montant de la dépenses prévue par le règlement d'emprunt en vigueur, peut être destinée à renflouer le budget de fonctionnement de l'arrondissement de tout ou partie des sommes engagées, avant l'entrée en vigueur du règlement, relativement à l'objet de celui-ci, conformément à la loi.

AGIR POUR MONTRÉAL 2026-2030

Ce dossier contribue à l'orientation 6 : Une administration publique performante afin d'assurer une gestion rigoureuse et responsable des finances publiques.

TEST CLIMAT

Le dossier n'influence ni la carboneutralité, ni les vulnérabilités climatiques.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Ce dossier ne touche pas à l'équité, inclusion et lutte contre les discriminations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le présent règlement d'emprunt est nécessaire pour mettre en oeuvre les programmes d'aménagement et réaménagement de parcs et de mise en valeur du Vieux Pointe-aux-Trembles dans le cadre du programme décennal 2027-2036 de l'arrondissement.
Sans ce règlement, les projets prévus dans le cadre des programmes d'aménagement et réaménagement de parcs et de mise en valeur du Vieux Pointe-aux-trembles devront être décalés et l'ensemble des projets pourraient ne pas se réaliser.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement

- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt
- Processus d'appel d'offres
- Octroi de contrat

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Martine HÉBERT, 19 octobre 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roselynn MYRTIL
chef(fe) de division - ressources financieres, materielles et informationnelles (arrond.)

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-19

Joëlle CARRIÈRE-HUBERT
Directrice administratifs et du greffe

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.10

2026/11/03
19:00

Dossier # : 1267960027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement RCA26-E201 autorisant un emprunt de 19 938 000 $ afin de financer les travaux dans les parcs prévus au Programme d'aménagement et réaménagement de parcs et de mise en valeur du Vieux Pointe-aux-Trembles

IL EST RECOMMANDÉ :
D'adopter le règlement d'emprunt RCA26-E201 intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 19 938 000 $ afin de financer les travaux dans les parcs prévus au Programme d'aménagement et réaménagement de parcs et de la Mise en valeur du Vieux Pointe-aux-Trembles".

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-10-20 18:41

Signataire : Valérie G GAGNON

_____

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1267960027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement RCA26-E201 autorisant un emprunt de 19 938 000 $ afin de financer les travaux dans les parcs prévus au Programme d'aménagement et réaménagement de parcs et de mise en valeur du Vieux Pointe-aux-Trembles

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour but l'adoption d'un règlement d'emprunt de 19 938 000 $ pour des travaux dans les parcs prévus pour les programmes de d'aménagement et réaménagement de parcs et mise en valeur du Vieux Pointe-aux-Trembles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 3010 0246 - De présenter le programme décennal d'immobilisations (PDI) pour les années 2027 à 2036 et approbation de la liste des projets le constituant en séance extraordinaire du conseil d'arrondissement le 6 octobre 2026.

DESCRIPTION

Adoption d'un règlement d'emprunt de 19 938 000 $ pour des travaux dans les parcs dans le cadre des programmes d'aménagement et réaménagement des parcs et de la mise en valeur du vieux Pointe-aux-Trembles inscrit au programme décennal d'immobilisation PDI 2027-2036 de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

L'adoption du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation des projets prévus au programme décennal d'immobilisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.
Suite à l'approbation du PDI 2027-2036 le financement requis pour les 3 prochaines années est le suivant :

	Report	2027	2028	2029	Total
Programme d'aménagement et réaménagement de parcs	11 100 000 $	2 975 000 $	1 581 000 $	2 739 000 $	18 395 000 $
Mise en valeur du Vieux Pointe-aux-Trembles	1 543 000 $	0 $	0 $	0 $	1 543 000 $

Une partie de l'emprunt, non supérieure à 10 % du montant de la dépenses prévue par le règlement d'emprunt en vigueur, peut être destinée à renflouer le budget de fonctionnement de l'arrondissement de tout ou partie des sommes engagées, avant l'entrée en vigueur du règlement, relativement à l'objet de celui-ci, conformément à la loi.

AGIR POUR MONTRÉAL 2026-2030

Ce dossier contribue à l'orientation 6 : Une administration publique performante afin d'assurer une gestion rigoureuse et responsable des finances publiques.

TEST CLIMAT

Le dossier n'influence ni la carboneutralité, ni les vulnérabilités climatiques.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Ce dossier ne touche pas à l'équité, inclusion et lutte contre les discriminations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le présent règlement d'emprunt est nécessaire pour mettre en oeuvre les programmes d'aménagement et réaménagement de parcs et de mise en valeur du Vieux Pointe-aux-Trembles dans le cadre du programme décennal 2027-2036 de l'arrondissement.
Sans ce règlement, les projets prévus dans le cadre des programmes d'aménagement et réaménagement de parcs et de mise en valeur du Vieux Pointe-aux-trembles devront être décalés et l'ensemble des projets pourraient ne pas se réaliser.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement

- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt
- Processus d'appel d'offres
- Octroi de contrat

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Martine HÉBERT, 19 octobre 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roselynn MYRTIL
chef(fe) de division - ressources financieres, materielles et informationnelles (arrond.)

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-19

Joëlle CARRIÈRE-HUBERT
Directrice administratifs et du greffe

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.12

2026/11/03
19:00

Dossier # : 1267960028

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement RCA26-E202 autorisant un emprunt de 27 430 000 $ afin de financer les travaux dans les bâtiments prévus au Programme de protection des bâtiments

IL EST RECOMMANDÉ :
D'adopter le règlement d'emprunt RCA26-E202 intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 27 430 000 $ afin de financer les travaux dans les bâtiments prévus au Programme de protection des bâtiments ".

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-10-20 18:38

Signataire : Valérie G GAGNON

_____

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1267960028

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement RCA26-E202 autorisant un emprunt de 27 430 000 $ afin de financer les travaux dans les bâtiments prévus au Programme de protection des bâtiments

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour but l'adoption d'un règlement d'emprunt de 27 430 000 $ pour des travaux dans les bâtiments pour le programme de protection des bâtiments.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 3010 0246 - De présenter le programme décennal d'immobilisations (PDI) pour les années 2027 à 2036 et approbation de la liste des projets le constituant en séance extraordinaire du conseil d'arrondissement le 6 octobre 2026.

DESCRIPTION

Adoption d'un règlement d'emprunt de 27 430 000 $ pour des travaux dans les bâtiments dans le cadre du programme de protection des bâtiments inscrit au programme décennal d'immobilisation PDI 2027-2036 de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

L'adoption du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation des projets prévus au programme décennal d'immobilisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.
Suite à l'approbation du PDI 2027-2036 le financement requis pour les 3 prochaines années est le suivant :

	Report	2027	2028	2029	Total
Programme					

de protection des bâtiments	**8 997 000 $**	**8 347 000 $**	**7 302 000 $**	**6 999 000 $**	**27 430 000 $**

Une partie de l'emprunt, non supérieure à 5 % du montant de la dépenses prévue par le règlement d'emprunt en vigueur, peut être destinée à renflouer le budget de fonctionnement de l'arrondissement de tout ou partie des sommes engagées, avant l'entrée en vigueur du règlement, relativement à l'objet de celui-ci, conformément à la loi.

AGIR POUR MONTRÉAL 2026-2030

Ce dossier contribue à l'orientation 6 : Une administration publique performante afin d'assurer une gestion rigoureuse et responsable des finances publiques.

TEST CLIMAT

Le dossier n'influence ni la carboneutralité, ni les vulnérabilités climatiques.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Ce dossier ne touche pas à l'équité, inclusion et lutte contre les discriminations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le présent règlement d'emprunt est nécessaire pour mettre en oeuvre le programme de protection des bâtiments dans le cadre du programme décennal 2027-2036 de l'arrondissement.
Sans ce règlement, les projets prévus dans le cadre du programme de protection des bâtiments devront être décalés et l'ensemble des projets pourraient ne pas se réaliser.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement

- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement
- Tenue d'un registre
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt
- Processus d'appel d'offres
- Octroi de contrat

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Martine HÉBERT, 19 octobre 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roselynn MYRTIL
chef(fe) de division - ressources financieres, materielles et informationnelles (arrond.)

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-19

Joëlle CARRIÈRE-HUBERT
Directrice des services administratifs et du greffe

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.12

2026/11/03
19:00

Dossier # : 1267960028

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement RCA26-E202 autorisant un emprunt de 27 430 000 $ afin de financer les travaux dans les bâtiments prévus au Programme de protection des bâtiments

IL EST RECOMMANDÉ :
D'adopter le règlement d'emprunt RCA26-E202 intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 27 430 000 $ afin de financer les travaux dans les bâtiments prévus au Programme de protection des bâtiments ".

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-10-20 18:38

Signataire : Valérie G GAGNON

_____

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1267960028

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement RCA26-E202 autorisant un emprunt de 27 430 000 $ afin de financer les travaux dans les bâtiments prévus au Programme de protection des bâtiments

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour but l'adoption d'un règlement d'emprunt de 27 430 000 $ pour des travaux dans les bâtiments pour le programme de protection des bâtiments.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 3010 0246 - De présenter le programme décennal d'immobilisations (PDI) pour les années 2027 à 2036 et approbation de la liste des projets le constituant en séance extraordinaire du conseil d'arrondissement le 6 octobre 2026.

DESCRIPTION

Adoption d'un règlement d'emprunt de 27 430 000 $ pour des travaux dans les bâtiments dans le cadre du programme de protection des bâtiments inscrit au programme décennal d'immobilisation PDI 2027-2036 de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

L'adoption du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation des projets prévus au programme décennal d'immobilisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.
Suite à l'approbation du PDI 2027-2036 le financement requis pour les 3 prochaines années est le suivant :

	Report	2027	2028	2029	Total
Programme					

de protection des bâtiments	**8 997 000 $**	**8 347 000 $**	**7 302 000 $**	**6 999 000 $**	**27 430 000 $**

Une partie de l'emprunt, non supérieure à 5 % du montant de la dépenses prévue par le règlement d'emprunt en vigueur, peut être destinée à renflouer le budget de fonctionnement de l'arrondissement de tout ou partie des sommes engagées, avant l'entrée en vigueur du règlement, relativement à l'objet de celui-ci, conformément à la loi.

AGIR POUR MONTRÉAL 2026-2030

Ce dossier contribue à l'orientation 6 : Une administration publique performante afin d'assurer une gestion rigoureuse et responsable des finances publiques.

TEST CLIMAT

Le dossier n'influence ni la carboneutralité, ni les vulnérabilités climatiques.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Ce dossier ne touche pas à l'équité, inclusion et lutte contre les discriminations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le présent règlement d'emprunt est nécessaire pour mettre en oeuvre le programme de protection des bâtiments dans le cadre du programme décennal 2027-2036 de l'arrondissement.
Sans ce règlement, les projets prévus dans le cadre du programme de protection des bâtiments devront être décalés et l'ensemble des projets pourraient ne pas se réaliser.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement

- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement
- Tenue d'un registre
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt
- Processus d'appel d'offres
- Octroi de contrat

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Martine HÉBERT, 19 octobre 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roselynn MYRTIL
chef(fe) de division - ressources financieres, materielles et informationnelles (arrond.)

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-19

Joëlle CARRIÈRE-HUBERT
Directrice des services administratifs et du greffe

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.14

2026/11/03
19:00

Dossier # : 1267960029

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement RCA26-E203 autorisant un emprunt de 564 000 $ afin de financer l'acquisition prévus dans le Programme de la gestion de la désuétude et des équipements électroniques et le Programme d'acquisition de mobilier urbain

IL EST RECOMMANDÉ :
D'adopter le règlement d'emprunt RCA26-E203 intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 564 000 $ afin de financer les acquisitions d'équipements et de mobilier prévus aux Programmes de gestion de la désuétude informatique et des équipements électroniques et d'acquisition de mobilier urbain "

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-10-20 18:41

Signataire : Valérie G GAGNON

_____

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1267960029

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement RCA26-E203 autorisant un emprunt de 564 000 $ afin de financer l'acquisition prévus dans le Programme de la gestion de la désuétude et des équipements électroniques et le Programme d'acquisition de mobilier urbain

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour but l'adoption d'un règlement d'emprunt de 564 000 $ pour l'acquisition de mobilier et d'équipements pour les programmes de la gestion de la désuétude et des équipements électroniques et le Programme d'acquisition de mobilier urbain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 3010 0246 - De présenter le programme décennal d'immobilisations (PDI) pour les années 2027 à 2036 et approbation de la liste des projets le constituant en séance extraordinaire du conseil d'arrondissement le 6 octobre 2026.

DESCRIPTION

Adoption d'un règlement d'emprunt de 564 000 $ pour des acquisition d'équipements et de mobilier dans le cadre des programmes de gestion de la désuétude informatique et des équipements électroniques et d'acquisition de mobilier urbain inscrit au programme décennal d'immobilisation PDI 2027-2036 de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

L'adoption du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation des projets prévus au programme décennal d'immobilisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 5 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.
Suite à l'approbation du PDI 2027-2036 le financement requis pour les 3 prochaines années est le suivant :

	Report	2027	2028	2029	Total
Programme de gestion de la désuétude informatique et des équipements électroniques	**226 000 $**				**226 000 $**
Programme d'acquisition de mobilier urbain	**63 000 $**	**50 000 $**	**75 000 $**	**150 000 $**	**338 000 $**

Une partie de l'emprunt, non supérieure à 5 % du montant de la dépenses prévue par le règlement d'emprunt en vigueur, peut être destinée à renflouer le budget de fonctionnement de l'arrondissement de tout ou partie des sommes engagées, avant l'entrée en vigueur du règlement, relativement à l'objet de celui-ci, conformément à la loi.

AGIR POUR MONTRÉAL 2026-2030

Ce dossier contribue à l'orientation 6 : Une administration publique performante afin d'assurer une gestion rigoureuse et responsable des finances publiques.

TEST CLIMAT

Le dossier n'influence ni la carboneutralité, ni les vulnérabilités climatiques.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Ce dossier ne touche pas à l'équité, inclusion et lutte contre les discriminations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le présent règlement d'emprunt est nécessaire pour mettre en oeuvre les programmes de gestion de la désuétude informatique et des équipements électroniques et d'acquisition de mobilier urbain dans le cadre du programme décennal 2027-2036 de l'arrondissement.
Sans ce règlement, les acquisitions prévus dans le cadre des programmes de gestion de la désuétude informatique et des équipements électroniques et d'acquisition de mobilier urbain devront être décalés et l'ensemble des projets pourraient ne pas se réaliser.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement

- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement
- Tenue d'un registre
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt
- Processus d'appel d'offres
- Octroi de contrat

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roselynn MYRTIL
chef(fe) de division - ressources financieres, materielles et informationnelles (arrond.)

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-19

Joëlle CARRIÈRE-HUBERT
Directrice administratifs et du greffe

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.14

2026/11/03
19:00

Dossier # : 1267960029

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement RCA26-E203 autorisant un emprunt de 564 000 $ afin de financer l'acquisition prévus dans le Programme de la gestion de la désuétude et des équipements électroniques et le Programme d'acquisition de mobilier urbain

IL EST RECOMMANDÉ :
D'adopter le règlement d'emprunt RCA26-E203 intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 564 000 $ afin de financer les acquisitions d'équipements et de mobilier prévus aux Programmes de gestion de la désuétude informatique et des équipements électroniques et d'acquisition de mobilier urbain "

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-10-20 18:41

Signataire : Valérie G GAGNON

_____

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1267960029

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement RCA26-E203 autorisant un emprunt de 564 000 $ afin de financer l'acquisition prévus dans le Programme de la gestion de la désuétude et des équipements électroniques et le Programme d'acquisition de mobilier urbain

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour but l'adoption d'un règlement d'emprunt de 564 000 $ pour l'acquisition de mobilier et d'équipements pour les programmes de la gestion de la désuétude et des équipements électroniques et le Programme d'acquisition de mobilier urbain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 3010 0246 - De présenter le programme décennal d'immobilisations (PDI) pour les années 2027 à 2036 et approbation de la liste des projets le constituant en séance extraordinaire du conseil d'arrondissement le 6 octobre 2026.

DESCRIPTION

Adoption d'un règlement d'emprunt de 564 000 $ pour des acquisition d'équipements et de mobilier dans le cadre des programmes de gestion de la désuétude informatique et des équipements électroniques et d'acquisition de mobilier urbain inscrit au programme décennal d'immobilisation PDI 2027-2036 de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

L'adoption du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation des projets prévus au programme décennal d'immobilisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 5 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.
Suite à l'approbation du PDI 2027-2036 le financement requis pour les 3 prochaines années est le suivant :

	Report	2027	2028	2029	Total
Programme de gestion de la désuétude informatique et des équipements électroniques	**226 000 $**				**226 000 $**
Programme d'acquisition de mobilier urbain	**63 000 $**	**50 000 $**	**75 000 $**	**150 000 $**	**338 000 $**

Une partie de l'emprunt, non supérieure à 5 % du montant de la dépenses prévue par le règlement d'emprunt en vigueur, peut être destinée à renflouer le budget de fonctionnement de l'arrondissement de tout ou partie des sommes engagées, avant l'entrée en vigueur du règlement, relativement à l'objet de celui-ci, conformément à la loi.

AGIR POUR MONTRÉAL 2026-2030

Ce dossier contribue à l'orientation 6 : Une administration publique performante afin d'assurer une gestion rigoureuse et responsable des finances publiques.

TEST CLIMAT

Le dossier n'influence ni la carboneutralité, ni les vulnérabilités climatiques.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Ce dossier ne touche pas à l'équité, inclusion et lutte contre les discriminations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le présent règlement d'emprunt est nécessaire pour mettre en oeuvre les programmes de gestion de la désuétude informatique et des équipements électroniques et d'acquisition de mobilier urbain dans le cadre du programme décennal 2027-2036 de l'arrondissement.
Sans ce règlement, les acquisitions prévus dans le cadre des programmes de gestion de la désuétude informatique et des équipements électroniques et d'acquisition de mobilier urbain devront être décalés et l'ensemble des projets pourraient ne pas se réaliser.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement

- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement
- Tenue d'un registre
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt
- Processus d'appel d'offres
- Octroi de contrat

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roselynn MYRTIL
chef(fe) de division - ressources financieres, materielles et informationnelles (arrond.)

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-19

Joëlle CARRIÈRE-HUBERT
Directrice administratifs et du greffe

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.16

2026/11/03
19:00

Dossier # : 1263997003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Retirer, conformément à l'article 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2), la résolution CA26 30 10 0259 approuvant en second projet le projet particulier PP167 visant à permettre la construction d'un projet résidentiel de vingt logements situé au 15825, rue Notre-Dame Est, sur le lot numéro 1 875 210, du cadastre du Québec.

À la demande des membres du conseil;
Il est recommandé :

De retirer, conformément à l'article 559 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), la résolution CA26 30 10 0259 approuvant en second projet le projet particulier PP-167 visant à permettre la construction d'un projet résidentiel de vingt logements situé au 15825, rue Notre-Dame Est, sur le lot numéro 1 875 210, du cadastre du Québec.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-10-26 15:53

Signataire : Valérie G GAGNON

_____

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1263997003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Retirer, conformément à l'article 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2), la résolution CA26 30 10 0259 approuvant en second projet le projet particulier PP167 visant à permettre la construction d'un projet résidentiel de vingt logements situé au 15825, rue Notre-Dame Est, sur le lot numéro 1 875 210, du cadastre du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

Le 6 octobre 2026, la résolution mentionnée en objet était adoptée par le conseil d'arrondissement en deuxième lecture.
Le 7 octobre, le secrétaire d'arrondissement publiait un avis public aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire.
Le secrétaire d'arrondissement a reçue une demande de tenue de registre conforme avant l'expiration du délai du jeudi 15 octobre avant 16h30, provenant de la zone visée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 30 07 0192: adoption du premier projet de résolution approuvant le projet particulier PP-167

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Compte tenu du nombre élevé de demandes enregistrées à l'issue de la demande de tenue de registre, il a été annoncé, la volonté de ne pas tenir de registre et de retirer le projet particulier PP-167.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

AGIR POUR MONTRÉAL 2026-2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conformément à l'article 559 de la LÉRM, dans les 15 jours du retrait de la résolution approuvant le projet particulier PP-167, un avis public sera diffusé sur le site des avis publics de l'Arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joseph ARAJ
secretaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-26

Joëlle CARRIÈRE-HUBERT
Chef de division RH

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.17

2026/11/03
19:00

Dossier # : 1260394013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'approbation, dans le cadre d'une demande d'une dérogation mineure quant à l'article 206 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01), relativement au recul exigé d'une aire de stationnement par rapport à une limite arrière pour un bâtiment industriel situé au 7950, avenue Marco-Polo, relativement à la demande de dérogation mineure numéro 3003501854.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable et unanime du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance régulière du 2 octobre 2026;
Il est recommandé :

D'approuver la demande de dérogation mineure quant à l'article 206 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé), au recul exigé d'une aire de stationnement par rapport à une limite arrière pour un bâtiment industriel situé au 7950, avenue Marco-Polo, sur le lot 1 278 981 .du cadastre du Québec, à savoir :

- **Permettre qu'une portion de l'aire de stationnement soit aménagée à une distance minimale de 0,86 mètre de la ligne arrière du terrain, alors qu'une distance minimale de 1,5 mètre est prescrite à l'article 206 du Règlement de zonage RCA09-Z01, tel qu'amendé.**

Le tout, tel que présenté sur les plans préparés par l'architecte monsieur Alain Lafond, déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 13 août 2026 ainsi que sur le plan projet d'implantation préparé par monsieur Eric Deschamps, arpenteur-géomètre, minute 18641, signé à Montréal en date du 1er octobre 2026.

Le tout relativement à la demande de dérogation mineure numéro 3003501854.

Adopté.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-10-18 10:40

Signataire : Valérie G GAGNON

_____

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1260394013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'approbation, dans le cadre d'une demande d'une dérogation mineure quant à l'article 206 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01), relativement au recul exigé d'une aire de stationnement par rapport à une limite arrière pour un bâtiment industriel situé au 7950, avenue Marco-Polo, relativement à la demande de dérogation mineure numéro 3003501854.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction du développement du territoire et études techniques a reçu une demande de dérogation mineure afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment industriel et l'aménagement d'une aire de stationnement sans fournir les dégagements nécessaires. La demande vise le terrain occupé par un bâtiment industriel situé au 7950, avenue Marco-Polo, sur le lot numéro 1 278 981 du cadastre du Québec. Ce projet déroge à l'article 206 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement aux marges de recul à respecter.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

En cours : Procédure d'adoption d'une contribution au fonds de compensation de stationnement visant à permettre de fournir quatre (4) cases de stationnement plutôt que cinq (5) au 7950, avenue Marco-Polo, sur le lot 1 278 981 (sommaire 1260394014).
En cours: Procédure d'adoption dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), conformément à l'article 130 de la section 18 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), du projet d'agrandissement d'un bâtiment industriel situé au 7950, avenue Marco-Polo (sommaire 2260394017).

DESCRIPTION

La demande vise un terrain situé sur l'avenue Marco-Polo, à proximité du boulevard Armand-Bombardier. Une demande de dérogation mineure a été déposée afin d'autoriser qu'une portion de l'aire de stationnement soit aménagée à une distance inférieure à celle prescrite pour la ligne arrière du terrain.

Cette demande s'inscrit dans le cadre d'un projet d'agrandissement d'un bâtiment industriel. Conformément au Règlement de zonage RCA09-Z01, les travaux projetés entraînent l'obligation d'aménager cinq (5) cases de stationnement. Toutefois, en raison des contraintes

d'aménagement du site, seules quatre (4) cases peuvent être réalisées sur le terrain. La case manquante fera l'objet d'une contribution au fonds de compensation de stationnement, conformément à la réglementation applicable. Cette solution permet également d'accroître les surfaces végétalisées du site.

Le bâtiment existant, construit en 1974, est un immeuble industriel de deux étages d'une superficie de 716,80 m² ayant front sur l'avenue Marco-Polo. Le projet consiste à agrandir le bâtiment dans la cour latérale au moyen d'une extension de 342,32 m². Cette nouvelle section sera implantée à 2,77 mètres de la ligne latérale de terrain, permettant ainsi le maintien d'un accès véhiculaire vers l'aire de stationnement projetée.

Le Règlement de zonage RCA09-Z01 prévoit qu'une aire de stationnement de plus de trois (3) cases doit être située à une distance minimale de 1,5 mètre des limites du terrain. Or, l'aire de stationnement proposée, qui comportera quatre (4) cases, respectera un dégagement minimal de 1,5 mètre par rapport au bâtiment principal et aux limites du terrain, à l'exception d'une courte section située à 0,86 mètre de la ligne arrière, qui correspond à la voie de circulation. La dérogation vise donc à permettre une réduction du dégagement minimal requis de 1,5 mètre à 0,86 mètre sur une portion limitée de l'aire de stationnement.

Considérant la configuration du terrain, l'implantation de l'agrandissement projeté et la nécessité de maintenir les dégagements réglementaires applicables au bâtiment, il n'est pas possible de respecter simultanément l'ensemble des normes sans compromettre l'aménagement fonctionnel du site. Par ailleurs, le projet prévoit la suppression d'une aire d'entreposage extérieure entièrement asphaltée au profit de bandes végétalisées aménagées autour du bâtiment et le long des limites de terrain, contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité paysagère du site et à la réduction des effets d'îlot de chaleur.

Le tout, tel que présenté aux plans préparés par l'architecte, monsieur Alain Lafond, déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et des études techniques en date du 13 août 2026 ainsi que sur le plan projet d'implantation préparé par monsieur Eric Deschamps, arpenteur-géomètre, minute 18641, signé à Montréal en date du 1e octobre 2026.

Règlement de zonage (RCA09-Z01)

Le bâtiment se trouve dans la zone 548 dans laquelle l'usage «Entrepreneurs et matériaux de construction» inclus dans la catégorie C.4 « Commerce et service lourd ainsi que l'usage « Soudure, sans travail de trempe, de recuit ou de forgeage de grosses pièces» inclus dans la catégorie I.2 « Industrie moyenne» sont autorisées. À l'exception de l'article 206 du chapitre 8 relatif aux normes de stationnement et aux aires de chargement, la demande, telle que présentée, respecte les normes relatives aux bâtiments principaux, telles qu'apparaissant au chapitre 5 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé).

Description de la dérogation mineure

- **Permettre qu'une portion de l'aire de stationnement soit aménagée à une distance minimale de 0,86 mètre de la ligne arrière du terrain, alors qu'une distance minimale de 1,5 mètre est prescrite à l'article 206 du Règlement de zonage RCA09-Z01.**

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à la demande afin :

D'approuver la demande de dérogation mineure, quant aux articles 206 du Règlement de zonage (RCA09-Z01), visant l'aménagement d'une aire de stationnement sans fournir le recul

exigé avec une limite arrière pour un bâtiment industriel situé au 7950, avenue Marco-Polo, sur le lot numéro 1 278 981 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tel que présenté sur les plans préparés par l'architecte, monsieur Alain Lafond, déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 13 août 2026 ainsi que sur le plan projet d'implantation préparé par monsieur Eric Deschamps, arpenteur-géomètre, minute 18641, signé à Montréal en date du 1e octobre 2026, à savoir :

- **Permettre qu'une portion de l'aire de stationnement soit aménagée à une distance minimale de 0,86 mètre de la ligne arrière du terrain, alors qu'une distance minimale de 1,5 mètre est prescrite à l'article 206 du Règlement de zonage RCA09-Z01.**

La Direction du développement du territoire et études techniques se montre favorable à cette demande pour les raisons suivantes :

- La dérogation mineure permet de répondre aux besoins de l'entreprise et de ses clients;
- La dérogation mineure permet d'ajouter une aire de stationnement aux fins de l'industrie et de retirer un espace d'entreposage extérieur;
- La dérogation mineure permet de réduire les surfaces asphaltées et de bonifier le verdissement du site;
- La dérogation mineure demandée ne constitue pas un élément causant un préjudice au voisinage;
- La dérogation mineure ne concerne pas l'usage ni la densité d'occupation du sol;
- La nature de la dérogation mineure sollicitée est admissible selon les dispositions édictées au Règlement sur les dérogations mineures.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dossier soumis au secrétaire du CCU : le 28 septembre 2026.
Comité consultatif d'urbanisme (CCU) : soumis à la séance du 2 octobre 2026.
Suivi de la procédure d'adoption habituelle pour décision par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline CANTIN
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-05

Luc CASTONGUAY
Directeur

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.18

2026/11/03
19:00

Dossier # : 1260394014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édiction de l'ordonnance numéro OCA26-(5984)-006 en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984 modifié), exemptant le bâtiment situé au 7950, Avenue Marco-Polo, sur le lot numéro 1 278 981, afin de permettre que quatre cases de stationnement soient fournies au lieu de cinq cases, tel qu'exigé par le Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement à la demande de permis de transformation numéro 3003627878.

CONSIDÉRANT la demande de permis de transformation numéro 3003627878 visant le bâtiment situé au 7950 avenue Marco-Polo, sur le lot numéro 1 278 981 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Rivière-des-Prairies et suite à la demande du requérant de contribuer au fonds de compensation en matière de stationnement afin de ne pas avoir à fournir le nombre total de cases de stationnement qui lui est exigé,

Il est recommandé :

D'édicter l'ordonnance numéro OCA26-(5984)-006, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984 modifié), exemptant la propriété au 7950, avenue Marco-Polo, sur le lot numéro 1 278 981, afin de permettre que quatre cases de stationnement soient fournies au lieu de cinq cases, tel qu'exigé par le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement à la demande de transformation numéro 3003627878. – District de Rivière-des-Prairies.

De prendre acte de son engagement à verser 3 500 $ au fonds de compensation pour le stationnement.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-10-18 10:43

Signataire : Valérie G GAGNON

_____

Directrice

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1260394014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édiction de l'ordonnance numéro OCA26-(5984)-006 en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984 modifié), exemptant le bâtiment situé au 7950, Avenue Marco-Polo, sur le lot numéro 1 278 981, afin de permettre que quatre cases de stationnement soient fournies au lieu de cinq cases, tel qu'exigé par le Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement à la demande de permis de transformation numéro 3003627878.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction du développement du territoire et études techniques a reçu une demande de transformation dans le cadre d'un projet d'agrandissement d'un bâtiment industriel situé au 7950, avenue Marco-Polo, sur le lot numéro 1 278 981 dans le district de Rivière-des-Prairies. Le requérant demande de contribuer au fonds de compensation en matière de stationnement afin de ne pas avoir à fournir les cinq cases de stationnement qui lui sont exigées dans le cadre du projet d'agrandissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

En cours : Procédure d'adoption dans le cadre d'une demande de dérogation mineure quant à l'article 206 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01), relativement au recul exigé d'une aire de stationnement par rapport à une limite arrière pour un bâtiment industriel situé au 7950, avenue Marco-Polo (sommaire 1260394013).
En cours: Procédure d'adoption dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), conformément à l'article 130 de la section 18 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), du projet d'agrandissement d'un bâtiment industriel situé au 7950, avenue Marco-Polo (sommaire 2260394017).

DESCRIPTION

Projet et exigence de stationnement
La demande vise le lot numéro 1 278 981 situé sur l'avenue Marco-Polo, à proximité du boulevard Armand-Bombardier. D'une superficie de 1 687,60 m², ce lot est actuellement occupé par un bâtiment industriel. Construit en 1974, celui-ci est un immeuble industriel de deux étages d'une superficie de 716,80 m² donnant sur l'avenue Marco-Polo. Le projet consiste à agrandir le bâtiment dans la cour latérale au moyen d'une extension de 342,32

m².

Conformément au Règlement de zonage RCA09-Z01, les travaux projetés entraînent l'obligation d'aménager un total de cinq (5) cases de stationnement. Toutefois, en raison des contraintes d'aménagement du terrain, seules quatre (4) cases peuvent être réalisées. La compensation de la case de stationnement manquante permet de favoriser le verdissement du site et d'accroître les surfaces végétalisées.

Considérant la configuration du terrain, l'implantation de l'agrandissement projeté et la nécessité de maintenir les dégagements réglementaires applicables au bâtiment, il n'est pas possible de respecter simultanément l'ensemble des normes sans compromettre l'aménagement fonctionnel du site. Par ailleurs, le projet prévoit la suppression d'une aire d'entreposage extérieure entièrement asphaltée au profit de bandes végétalisées aménagées autour du bâtiment et le long des limites du terrain, contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité paysagère du secteur et à la réduction des effets d'îlot de chaleur.

L'aménagement d'une case de stationnement supplémentaire conforme aux normes en vigueur réduirait les superficies végétalisées et entraînerait une augmentation significative des surfaces asphaltées sur le terrain.

Étant donné que le projet d'agrandissement permet l'ajout d'un stationnement jumelé à la présence d'une bonne offre en matière de transport collectif, nous sommes d'avis qu'il est préférable de permettre l'agrandissement sur le terrain et de bonifier le verdissement plutôt que de se conformer aux normes en matière de stationnement dictées au Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé).

Offre de transport alternatif et de stationnement dans le secteur et offre de services de proximité

Transport collectif
Le secteur est desservi par les circuits d'autobus numéro 40, 44,372, 380, 432 et 449.

Stationnement sur rue
Le secteur ne connaît pas de problématique particulière de stationnement sur rue.

Cadre réglementaire
En vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), le projet peut faire l'objet d'une exemption de l'obligation de fournir cinq cases de stationnement exigé par le Règlement de zonage par lot. L'article 3 du Règlement 5984 prévoit les critères suivants à prendre en compte lors de l'évaluation de la demande :

- Le caractère exceptionnel de la situation, notamment les caractéristiques de l'occupation, du bâtiment ou du terrain;
- L'impossibilité pour le propriétaire de se conformer et de fournir les cases de stationnement demandées;
- Les impacts sur la disponibilité des espaces de stationnement dans le secteur.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et études techniques recommande favorablement la demande d'exemption pour le bâtiment situé au 7950, avenue Marco-Polo, sur le lot numéro numéro 1 278 981 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Rivière-des-Prairies, visant à permettre que quatre (4) cases de stationnement soient fournies, au lieu des cinq (5) cases exigées en vertu du Règlement de zonage.
La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à cette demande pour les raisons suivantes :

- Le projet permet de répondre aux besoins de l'entreprise et de ses clients;
- Les aménagements proposés dans l'ensemble des cours contribueront à réduire les espaces asphaltés utilisés aux fins de stationnement;
- Le secteur est pourvu en transport collectif à proximité;
- La somme d'argent qui devra être versée au fonds de compensation pour cette demande s'élève à un total de 3 500 $; cette somme pourra servir à des besoins de stationnement ailleurs dans l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dépôt à l'arrondissement de 3 500 $ dans le fonds de compensation pour stationnement au compte 2424.0000000.000000.00000.25509.000000.0000.000000.000000.00000.00000.

MONTRÉAL 2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement : 3 novembre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 6 octobre 2026
Martine HÉBERT, 6 octobre 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline CANTIN
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-05

Luc CASTONGUAY
Directeur

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 51.01

2026/11/03
19:00

Dossier # : 1264860011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation d'un.e maire.esse suppléant.e pour la période débutant le 4 novembre 2026

Il est recommandé:

De désigner _____, conseiller.ère _____ de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, maire.esse suppléant.e d'arrondissement, pour la période débutant le 4 novembre 2026 et ce, pour une période de _____ mois, soit jusqu'au conseil d'arrondissement du mois de _____ 2027.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-10-18 10:44

Signataire : Valérie G GAGNON

_____

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1264860011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation d'un.e maire.esse suppléant.e pour la période débutant le 4 novembre 2026

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de la législation applicable, le conseil d'arrondissement désigne, pour une période qu'il détermine, un.e maire.esse suppléant.e d'arrondissement

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 30 05 0125 - 1264860005 - Nomination de madame Gabrielle Rousseau-Bélanger, à titre de mairesse suppléante pour la période du 6 mai au 3 novembre 2026.
CA25 30 11 0316 - 1254860014 - Nomination de monsieur Giovanni Rapanà à titre de maire suppléante pour la période du 26 novembre 2025, jusqu'au 5 mai 2026.

DESCRIPTION

Désignation, d'un.e maire.esse suppléant.e pour la période débutant le 4 novembre 2026, suite à la fin du mandat de la présente mairesse suppléante et afin d'assurer une continuation au conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION

La désignation d'un.e maire.esse suppléant.e d'arrondissement, permet de remplacer le maire en cas d'absence. Cela est prescrit par l'article 20.2 de la Charte de la Ville de Montréal, (RLRQ, c. C-11.4), qui indique ceci:
" 20.2 Le conseil d'arrondissement peut désigner, parmi ses membres, un maire suppléant de l'arrondissement.
L'article 56 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19) s'applique, compte tenu des adaptations nécessaires. "

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence de nomination d'un.e maire.esse suppléant.e peut empêcher le conseil d'agir en cas d'absence du maire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie BOISVERT
Secrétaire Recherchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-08

Joëlle CARRIÈRE-HUBERT
directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements